

Sylvie Craipeau, INT
G rard Dubey, INT, Cetcopra
Xavier Guchet, Cetcopra

F vrier 2004
Rapport final, projet incitatif GET 2003

La Biometrie : usages et repr sentations

SOMMAIRE

Avant propos.....	p.4
<u>Introduction :qu'est-ce que la biométrie ?</u>	p.5
<u>I Applications et expériences</u>	p.6
I.1. Les applications	p.6
I.2. Les expériences d'ADP et Air France	p.8
<u>II La biométrie comme participant au processus d'automatisation</u>	p.10
1. Contrôle et gestion des flux	p.10
2. Les limites de la standardisation	p. 12
3. Automatisation et recherche de transparence : déplacement de conflits ? ..	p.13
4. Préoccupation gestionnaire et préoccupation sécuritaire se rejoignent dans le projet de gestion des flux migratoires	p.15
5. Identité sociale, identité personnelle	p.16
6. Conclusion	p.17
<u>III Un usage non sécuritaire de la biométrie</u>	p.17
1. Le contexte de l'étude, la technique utilisée dans les collèges de l'enseignement public	p.18
2. De la surveillance au « contrôle fiable » des élèves	p.19
3. Tendre la main, perdre la main	p.22
4. Contrôle et pédagogie : la biométrie au cœur du bio-pouvoir à l'école	p.24
5. Biométrie et rationalisation	p.26
6. Figures de la transgression	p.28
<u>IV Nouveau pouvoir, nouvelles résistances : les techniques biométriques à l'épreuve de la vie</u>	p.36
1. Les enjeux du problème	p.36
1.1. La question de la « résistance » aux dispositifs biométriques	p.36

1.2. Des techniques biométriques au bio-pouvoir.....	p.38
2. Savoirs sur la vie ou fantasmes ? : la peur comme modalité de résistance au bio-pouvoir.....	p.40
2.1. La peur comme objet anthropologique.....	p.40
2.2. Un ogre dans la machine : bio-pouvoir et imaginaire du corps.....	p.42
2.3. Les métamorphoses de l'identité.....	p.48
3. De la peur du social aux nouveaux risques sécuritaires.....	p.50
3.1. Les conditions sociales de « l'acceptabilité ».....	p.50
3.2. Désocialisation et normalisation : les chemins de l'anomie.....	p.53
<u>Conclusion générale.....</u>	p.57

Avant propos

Le marché de la biométrie est en forte croissance, mais les enjeux sociaux et la question des usages sont passés sous silence. Les documents relatifs à cette question sont toujours techniques ou juridiques. L'objectif de notre recherche consiste à étudier les aspects socio-anthropologiques de la biométrie: en effet, le développement de la biométrie se heurte aux représentations sociales du risque et de la sécurité, de l'identité, du rapport au corps et à l'autre. Ces différentes dimensions vont structurer les interactions entre objet technique et usages. C'est pourquoi nous avons mené une enquête préliminaire, afin de mieux comprendre les enjeux sociaux du développement de ces outils pour mieux penser à leur conception. Cette enquête de terrain, menée à ADP, Air France et au collège de Carqueiranne, a été accompagnée d'une recherche documentaire, en particulier à la CNIL.

Nous avons rencontré des responsables des expériences de biométrie, ainsi que quelques utilisateurs au collège et des cadres de premier niveau ayant participé à l'expérience à Air France. Il est indispensable de compléter ce travail par des enquêtes plus nombreuses auprès d'utilisateurs pour mieux comprendre la dimension socio-anthropologique de la biométrie. Cependant ces premiers résultats nous paraissent importants, en ce qu'ils permettent d'engager une première réflexion.

Ce rapport est composé de trois parties, chacune écrite par un des trois auteurs. Chacune renvoie à une dimension spécifique de la biométrie : l'automatisation, ses perspectives et ses limites ; la biométrie comme outil de contrôle et la transgression comme réponse; la peur comme modalité de résistance sociale à la biométrie.

Nous avons laissé quelques recoupements, voire quelques redondances, car chaque partie donne un éclairage spécifique du même objet.

Introduction : qu'est-ce que la biométrie ?

En Français, la biométrie est l'étude mathématique des variations biologiques à l'intérieur d'un groupe déterminé (elle est à ce titre une technique de la recherche anthropologique). En anglais, on désigne par « biométries » la mesure des éléments morphologiques humains, ce qui correspond en fait au terme anthropométrie. C'est dire qu'en fait la biométrie est dans la suite généalogique d'une longue histoire policière (Marzouki M. 2001). Ceci explique d'ailleurs peut-être cela. Parler de biométrie plutôt que d'anthropométrie, c'est tenter d'effacer cette affiliation. Mais au delà, on peut constater un curieux entrecroisement de trois logiques qui paraissent a priori séparées : une logique sécuritaire et policière, et une logique scientifique. La logique gestionnaire, logique de gestion des flux, qui apparaît à la fin du XXème siècle, vient elle aussi s'entrecroiser avec la perspective sécuritaire. Ce sont ces deux logiques qui paraissent dominantes dans la question actuelle de la biométrie.

Le XXème rapport de la CNIL (2000) nous rappelle que les chinois ont été les premiers à utiliser les empreintes digitales pour authentifier les contrats, sous la dynastie Tang (618-906), la logique gestionnaire, ou marchande, est donc présente dès les prémices de la biométrie. Ce procédé a été repris par sir Francis Galton, statisticien, cousin de Darwin. New Scotland Yard adopte ce procédé en 1901 pour identifier les criminels. Le procédé s'est rapidement diffusé dans les laboratoires de police scientifique, en France en 1903 avec Alphonse Bertillon, qui avait déjà fait adopter l'anthropométrie par la police dès 1882. Rappelons d'ailleurs que Alphonse Bertillon est lui-même le fils de Louis Adolphe Bertillon, qui a créé la société d'anthropologie avec Broca..

Ce qui paraît déterminant : il s'agit de dispositifs d'automatisation et de gestion de flux, et cela à partir de données corporelles. On a donc une visée nécessitant une certaine standardisation, mais ils s'agit en même temps, du moins dans certains contextes comme le transport aérien, de données concernant des populations très hétérogènes.

On peut considérer que la biométrie est partie constitutive de ce que Michel Foucault appelle le bio pouvoir, pouvoir moderne dont « le dispositif joue sur les corps à deux niveaux : celui de la gestion globale des populations, celui des individus, en s'emparant des détails les plus intimes de la vie quotidienne » (Duret.P,Roussel P., 2003).

I Applications et expériences

I.1. Les applications

Un certain nombre d'expériences et/ ou d'applications ont été mises en place depuis ces dernières années, en particulier aux Etats Unis : en Floride à Disneyland, avec la géométrie de la main, afin

d'établir si un visiteur a ou non le droit d'accéder à un service. Une application de reconnaissance du visage a été utilisée à Tampa en Floride en 2001 lors d'un match de football. Elle s'est avérée peu fiable.

Selon le International Biometric Group, l'empreinte digitale domine le marché avec 48,8% des revenus (Chassé 2002), la forme de la main 10,4%, la forme du visage 15,4%, le balayage de la rétine, probablement à cause de coût élevé, est peu développé, la reconnaissance de l'iris constitue 6,2% du marché.

La biométrie se développe depuis peu. Ainsi la CNIL se penche sur la question pour la première fois en 2000, dans son rapport d'activité. Quelques demandes d'application apparaissent en France :

L'accès aux cantines scolaires (60 établissements manifestent leur intérêt pour ce produit – empreintes digitales). Les motivations avancées sont le confort et la sécurité, cela permet d'annuler toute manipulation d'argent. et de régler les problèmes de cartes oubliées. La commission a rendu un avis défavorable, « se fondant sur le caractère excessif qu'il revêtait au regard de la finalité poursuivie » (rapport CNIL 2000). Elle estime que la conservation d'empreintes digitales est susceptible d'être utilisée à des fins étrangères à celles poursuivies. Les empreintes digitales, à la différence de l'empreinte de la main ou de l'iris, de la reconnaissance vocale, laisse des **traces** à chacun de nos gestes. Cela peut être utilisé à des fins de police.

La gestion des horaires

La préfecture de l'Hérault avait mis en place un dispositif de lecture des empreintes digitales dans le cadre de la gestion du temps de travail et des horaires variables des agents territoriaux. Or la demande déposée à la CNIL ne comportait que des badges. « Le préfet a justifié la mise en oeuvre de ce système, parce qu'il permettait d'empêcher les fraudes aux horaires ». Le personnel avait semble-t-il souscrit à ce système qui lui paraissait « juste et fiable ». La commission a ici encore rendu un avis défavorable.

Cette application a été avancée dans la demande faite à l'aéroport de Roissy par une compagnie aérienne, d'utiliser un pointeuse biométrique utilisant la reconnaissance des empreintes digitales des employés. Les salariés devaient apposer leur doigt sur la pointeuse, qui indiquait alors leur nom, la date et l'heure d'arrivée. La commission a émis un avis défavorable.

La protection des locaux sensibles

La Cogema à la Hague a mis en place un dispositif de lecteurs d'empreintes pour les salariés et les visiteurs habilités (prestataires de services). L'objectif est de sécuriser l'accès.

Le recteur de l'académie de Lille a fait une demande dans ce sens pour l'accès aux locaux du rectorat. Ce projet, présenté aux représentants du personnels, n'a suscité aucun rejet. La commission a limité à certains locaux sensible (imprimerie, salles d'archives, salles fortes...) l'usage de ce contrôle d'accès. Elle a relevé que la base de données serait constituée de trois modules distincts ; personnes, droits d'accès, empreintes.

Le musée du Louvre a déposé une demande, pour assurer la sécurité des biens et contrôler les horaires de certaines entreprises sous-traitantes chargées d'assurer et la maintenance. Il s'agit de contrôler les heures travaillées. Et de s'assurer que seules les personnes agréées auront accès. La reconnaissance du contour de la main a été choisie. La commission a donné un avis favorable. Le contours de la main ne fait pas partie des données biométriques qui laissent des traces, à des fins d'identification.

De façon synthétique, selon le rapport de la CNIL de 2002, les principales applications développées dans le monde concernent l'armée, la police, l'espionnage, le transport aérien.

Les industriels du secteur cherchent une plus grande tolérance sociale (on le voit dans l'usage en France du terme anglais de biometrics = biométrie, équivalent de notre anthropométrie). Mais les plus grandes applications, toujours selon ce rapport, sont des applications de masse utilisées dans l'hémisphère sud, les plus préoccupés par leur sécurité intérieure : Ouganda, Israel, Philippines, Afrique du nord.

On voit que pour la CNIL il s'agit de refuser le risque d'un usage détourné des bases de données biométriques , risque favorisé par l'utilisation de données qui laissent des traces (empreintes digitales, visages captés).

Le risque est moins important lorsque les données sont enregistrées sur une carte individuelle que chacun possède personnellement. Il s'agit en quelque sorte d'une clé.

Or I. van der Ploeg (I van der Ploeg 2001) indique que ce qui est présenté comme une caractéristique de la biométrie : l'authentification opposée à l'identification et, surtout, le stockage sécurisé des données sur une carte, opposé au stockage sur base de donnée centralisée, renvoie en fait à des stratégies rhétoriques. Selon elle, une enquête menée à propos des applications mises en place à l'aéroport de Los Angeles, permet de dire que même si les fonctionnalités du système ne nécessitent pas de stockage centralisé, on peut malgré tout , par messagerie électronique, accéder à nouveau aux données de sa carte si celle-ci à été endommagée ou volée.

Une demande créée par l'offre

Le cas d'Air France signale l'importance de l'offre dans la mise en place d'une expérimentation. C'est l'industriel qui a amené Air France à tester des produits de biométrie. L'approche technique domine. On voit à travers l'expérience d'Air France pour les vols vers Israël (car population habituée aux

contrôles), que le dispositif d'expérimentation ne permet pas réellement d'apprendre sur les usages. Il s'agit essentiellement d'une simulation. On peut difficilement utiliser les résultats en termes d'usages de cette expérience qui tient plus du test technique et de la simulation que de l'expérimentation. Elle semble surtout préparer le personnel, ou lui montrer l'innocuité du système, « le protocole d'expérimentation n'est pas vraiment rigoureux, il n'est pas centré sur les comportements et les perceptions » nous dit un des acteurs du projet.

I.2. L'expérience Air France/ADP

La biométrie, pour ADP, concerne 4 domaines d'application :

1/ le contrôle d'identité du passager

le passage de frontière

l'embarquement (il convient de vérifier que la personne à l'embarquement est bien la même qu'à l'enregistrement.)

2/ la reconnaissance du personnel :

zones réservées, accès avions, accès salons, zones de fret. Depuis le 11.09.01 le contrôle est renforcé, le personnel présente sa carte d'identité et son badge, l'application biométrique simplifierait le contrôle.

Il existe actuellement 90 000 porteurs de badge sur les deux aéroports parisiens, plus de 2000 entreprises sont rassemblées sur le site de Roissy. Il s'agit d'une population très hétérogène.

La biométrie pourrait gérer :

les accès privatifs, comme les bâtiments Air France qui ne dépendent pas d'ADP.

le contrôle d'accès aux avions par les équipages.

la recherche d'individus par les services publics.

L'expérience menée par ADP en 2002 concerne le personnel commercial, elle dure 6 mois (durée accordée par la CNIL) et gère les accès en zone réservée.

5500 agents testent trois techniques de biométrie, réparties sur 3 points d'accès (sur un total de 100) aux zones réservées des aéroports, les données biométriques sont intégrées au badge individuel qui gère les accès aux différentes zones des différents aéroports :

- l'empreinte digitale à Orly ouest
c'est la technique qui paraît la plus simple à mettre en œuvre, qui permet le geste le plus naturel de la part de l'utilisateur en situation de stress
- la paume de la main à Orly sud
- l'iris à Roissy (taux de rejet le plus important).

350 agents répondent au sondage d'ADP (agents d'ADP et Air France), il en ressort que 80 % des personnes sont favorables à la biométrie qui leur fournit des avantages pratiques.

ADP est pilote de l'opération, Air France est associé, à travers son personnel et ses clients mobilisés pour les expériences (les clients sont concernés par l'expérience menée sur le vol Paris-Tel Aviv). Ces expériences visent essentiellement à tester différentes techniques afin d'identifier celle qui serait la plus appropriée. La dimension technique semble avoir tellement dominé les objectifs de l'expérience, que ce qui concernait les perceptions que les utilisateurs avaient du dispositif a été largement négligé dans le protocole d'expérimentation (entretien Air France).

Finalement, la technique de l'empreinte digitale sera retenue pour l'expérience prévue en 2004 dans le nouveau terminal E de Roissy. ADP considère qu'elle est la technique la plus banalisée, qui suscite le moins de crainte de « flicage », alors que l'utilisation de l'iris provoque le plus de réticences.

Objectifs visés :

Air France et ADP cherchent en fait des retombées économiques et une augmentation de performance dans leur activité. Il s'agit d'une quasi automatisation de la gestion des flux de passagers par l'élimination de la vérification de la carte d'identité grâce à la biométrie. (« on va réduire le temps de traitement des vérifications par 2 » (ADP), mais dans le même temps on nous dit à Air France, au vu de l'expérimentation, qu'il n'y a pas de gain de temps pour le personnel).

En fait Air France s'intéresse à la biométrie depuis 1998, un projet démarre en 2000, rapidement bloqué par le ministère de l'Intérieur. Il redémarre vraiment après le 11.09.01, avec la recherche d'une augmentation de la sûreté, et le projet de passeports biométriques lancé par les USA.

En 2003 un groupe de travail est lancé sous l'autorité de l'Inspection Générale de l'Administration du Ministère de l'Intérieur. Le projet est de revenir à des applications centrées sur la gestion des frontières (expérience prévue pour 2004)

L'application à visée commerciale et gestionnaire a glissé vers une application de contrôle sécuritaire, ou, peut-on dire, les objectifs de sécurité prégnant depuis le 11 septembre 2001, relancent le projet commercial et gestionnaire peut-on dire, les objectifs de sécurité, prégnants depuis le 11 septembre 2001, relancent le projet commercial et gestionnaire d'automatisation de la gestion des flux de passagers. L'application dirigée vers les clients s'est élargie à une application destinée au personnel.

II La biométrie comme participant au processus d'automatisation

II.1. Contrôle et gestion des flux

L'usage de la biométrie correspond à une gestion des flux de personnes : c'est ce que l'on voit par la gestion de accès aux bâtiments dits sensibles, des accès dans les aéroports, dans une perspective de

sécurité. « Assurer la police d'un réseau c'est gérer des flux »(Isaac Joseph 1992). L'ordre à préserver est celui des entrées et des sorties et plus celui de la cohabitation dans un même espace. La puissance d'un réseau, toujours selon Joseph, repose sur les interactions entre des êtres qui vont ensemble mais qui ne sont pas contraints de tenir ensemble « c'est pour cela que le réseau doit se soucier de ses points d'entrée, de correspondance, de sa connectivité ».

D'un point de vue organisationnel on voit aussi cette préoccupation, élargie au contrôle des flux à des fins de gestion. Il ne s'agit plus seulement de sécurité mais de gestion des flux et de **contrôle des comportements**. (horaires).

Cette gestion des flux revint à une quasi automatisation du contrôle, qui n'est plus opéré par un être humain mais par le système technique. Pour les organisations, cette automatisation permet :

- une fluidification des flux, donc un accroissement de la rapidité de traitement et une réduction des goulots d'étranglement ;
- un transfert de la main d'œuvre vers le traitement des cas particuliers. En fait la majorité des cas est traitée par le système (le flot des passagers d'un avion), les cas spécifiques par des agents.

La biométrie permettrait, d'après certains interlocuteurs, de pallier la pénurie de policiers dans les aéroports. Par ailleurs, la démarche commerciale choisie par exemple par l'aéroport de Shipol, s'attache à créer une demande en s'adressant d'abord que hommes d'affaires, aux grands clients, et en leur offrant un service spécifique associé à la biométrie (au delà de la rapidité plus grande du traitement de leur passage).

Le cas du collège de C. correspond à ce type d'usage : il s'agit de « fluidifier » les flux d'élèves à la cantine scolaire. Le fort accroissement du nombre d'élève demi-pensionnaires, passant de 500 à environ 750, a incité le principal du collège à s'équiper d'un dispositif biométrique. Il s'agit d'un dispositif de gestion qui permettrait d'améliorer (en quantité et en qualité, en rapidité de traitement) la gestion des flux d'élèves tout en économisant du travail humain : cela permettrait de libérer un surveillant qui, avec le dispositif manuel, coche des cases à l'entrée du self. Les propos du principal concordent avec ce que l'on peut recueillir habituellement comme discours lors de processus d'automatisation : le personnel dégagé de tâches fastidieuses et peu intéressantes peut ainsi se consacrer à des tâches plus nobles. Par ailleurs le dispositif de biométrie permet d'intégrer la gestion des passages à la gestion plus globale des demi-pensionnaires, de personnaliser la gestion de leurs dossiers. On est donc bien dans une automatisation de gestion de flux, le contrôle du passage à la cantine étant un point particulier d'un dispositif englobant la totalité du processus de gestion des demi-pensionnaires.

Un système de cartes était possible, mais le principal a refusé ce dispositif qui, selon lui, d'après une étude qu'il a menée, n'était pas assez fiable : 20% des cartes seraient volées ou perdues durant l'année

scolaire. Par ailleurs il y aurait un risque de racket. De surcroît, la gestion de ces cartes nécessite le travail d'une personne.. Enfin, le principal évoque les risques de vandalisme (par exemple le blocage du dispositif de contrôle par des chewing gums).

Le gain en termes de confort, tant pour l'élève que pour les salariés et la direction de l'établissement est mis en avant, comme dans tout processus d'automatisation. Ce thème est récurrent, on le connaît depuis longtemps, il accompagne les processus d'automatisation dans le domaine de la production. Pour ce qui est de la biométrie dans les aéroports, on voit l'accent mis sur la facilitation du travail de l'agent de sûreté (document ADP), sur la rapidité et le confort gagnés pour le personnel contrôlé puisque le système biométrique permet de supprimer la présentation de la carte d'identité.

Ce type de dispositif permet, par ailleurs, de par la traçabilité des données, et leur intégration dans l'ensemble du processus, de contrôler les comportements : on peut, à la demande, vérifier la présence/absence d'un élève à la cantine un jour donné, alors que sans ce dispositif « les parents ne peuvent pas savoir avec certitude si leur enfant dit vrai » quand il affirme avoir été présent à la cantine (le principal). On voit que la biométrie est plus qu'un outil de contrôle d'un passage, à un instant T. Il s'inscrit dans la famille des dispositifs de gestion de flux, tels que nous avons pu les identifier notamment dans le monde du travail (Craipeau, 2001), favorisant dans le même temps la prise d'information, la circulation et le contrôle de l'information.

Il est important, nous semble-t-il, de souligner **les propos contradictoires** que nous recueillons lors des entretiens, au sein d'un même entretien, et cela dans des situations très différentes (collège, transport aérien). Nos interlocuteurs soulignent le gain de temps que permet la biométrie en automatisant la gestion des flux, et dans le même entretien ils reviennent sur leur propos, indiquant que la biométrie ne permet pas d'accélérer les passages. Conflit entre utopie et réalité ? Recherche de preuves tangibles de l'intérêt de ce type d'outil, dans le registre de la gestion ? Cela donne à voir des zones d'ombre que certains acteurs ne se privent pas d'identifier (c'est ainsi le cas de certains élèves). On peut retenir l'hypothèse d'un conflit entre utopie et réalité, lorsque l'on considère, par exemple, que le principal du collège de C. dit que le projet de biométrie participe d'une certaine vision du rôle de l'école, que la technique est un outil et non une fin en soi, c'est-à-dire qu'elle ne peut en aucun cas se substituer à l'homme et aux médiations entre individus. Par ailleurs il argumente de l'intérêt gestionnaire de l'outil en mettant en avant le fait qu'il permet d'économiser la présence d'un surveillant.

II.2. Les limites de la standardisation

On peut s'interroger sur l'impact de cette automatisation, à la lumière de ce que l'on sait dans le domaine de l'industrie : fragilisation des systèmes techniques, transfert d'activité pour les opérateurs humains qui doivent régler les dysfonctionnements, dysfonctionnements multiples qui donnent lieu à une civilisation de la panne.

D'un autre côté, nous l'avons évoqué dans le descriptif de l'expérience d'ADP, le projet de modernisation de la gestion par l'automatisation des flux paraît problématique : nos interlocuteurs d'Air France soulignent que l'expérience menée en 2002 ne peut être généralisée car « l'économie de l'opération sera négative ». L'intégration dans un même flux, de la gestion des différentes phases de traitement de données concernant les passagers, nécessiterait une réorganisation complète. Le souhait d'automatisation complète du traitement du billet passager en un « one step check in » est bloqué par les difficultés techniques et organisationnelles que nécessiterait ce projet. Ainsi, nos interlocuteurs indiquent que des bornes en libre service ont eu du mal à être mises en place, en particulier parce que seuls 10% des passagers les utilisent. Autres freins à l'automatisation, qui concerne la biométrie pour les passagers : à Roissy 60% des passagers sont en correspondance. C'est donc la fonction même de hub qui pose des limites à la standardisation dans la gestion des flux.

Les projets d'automatisation, on le voit, et tout particulièrement la biométrie, se heurtent aux difficultés qui sont déjà connues dans l'industrie et dans la gestion des flux de production et de données : les limites de la standardisation possible des « objets » de l'automatisation. En ce qui concerne la biométrie, l'objet est d'autant plus difficile à standardiser qu'il s'agit d'humains. Le bilan de l'expérience d'Air France indique que des difficultés sont apparues pour les enfants et les bébés : « leur petite taille () ne leur permet pas d'accéder au comptoir et () la superficie de leur doigt ne recouvre pas suffisamment la fenêtre de saisie ». Qu'en est-il aussi pour les personnes « de petite taille » ? En fait la biométrie repose sur le postulat d'une normalité, c'est-à-dire de caractéristiques corporelles correspondant à une norme : empreintes digitales toujours lisibles, taille standard...Où alors il faut éliminer toujours plus les « contingences » (responsable Air France), disposer d'outil sophistiqués, par exemple d'une « caméra qui se positionne elle-même ».

L'écart entre les promesses des nouvelles technologies et les limites de leurs usages, les difficultés rencontrées lors de leur mise en place, est un phénomène récurrent. En fait la biométrie nécessite, pour que son usage soit effectif, des investissements importants, financiers, mais aussi en formation, en réorganisations, en coordination avec les partenaires concernés (I. ven der Ploeg rappelle l'importance de cette dimension)

Lorsque les acteurs du terrain décrivent les modalités concrètes nécessaires au déploiement de la biométrie, on voit que les conditions d'usage réel sont fort éloignées des discours sur l'objet technique.

Ceux-ci mettent en avant les avantages décisifs de la biométrie dans la lutte contre le terrorisme (c'est bien ce discours qui conduit le gouvernement français à établir un passeport biométrique, dans le sillon des USA) : les services de sécurité pourront ainsi vérifier plus rapidement et avec plus de fiabilité l'identité des passagers lors du franchissement des frontières. Mais dans les faits (l'expérience de la Hollande le confirme), ne sont ainsi contrôlés que les passagers abonnés, c'est-à-dire des flux spécifiques et, on peut le penser, les lieux les moins susceptibles d'être source de danger.

La biométrie favorise, à l'instar des technologies de l'information et de la communication comme les groupwares par exemple, une combinaison entre traitement de données dans un processus de production et usage de ces données à des fins de gestion (que nous pouvons appeler réflexivité du système). Un responsable d'ADP indique ainsi que le système de biométrie, par l'analyse statistique des flux, permettra « d'adapter l'offre de passage aux points d'inspection et de filtrage à la demande des agents ».

Le registre gestionnaire vient-il légitimer une recherche de contrôle social, un objectif sécuritaire ? Ou bien à l'inverse, est-ce la logique gestionnaire qui est rendue possible lorsque les besoins de sécurité apparaissent cruciaux (cas du transport aérien depuis le 11 septembre 2001). Difficile de le dire. Mais ce qui paraît important, c'est la relation ambiguë entre ces deux registres et, peut-être surtout, leur articulation dans le domaine de la biométrie. Articulation que l'on voit dans les faits, lorsque l'on retrace la généalogie du développement de la biométrie dans le transport aérien, articulation retranscrite dans les discours des acteurs de l'innovation.

II.3. Automatisation et recherche de transparence : déplacement de conflits ?

On voit bien, dans le cas du collège de C., comment le projet biométrique s'inscrit dans une recherche de transparence des rapports sociaux : ce dispositif permettrait, selon le principal, de rendre transparentes les relations entre élèves et parents, élèves et collège, parents et collège. Transparence, cela signifie qu'un seul comportement devient possible, celui qui est demandé, que toute tentative de contournement des règles est rendue impossible. On voit que la recherche de transparence n'est guère éloignée d'une recherche de contrôle. Cette perspective nous renvoie à la culture informaticienne, qui s'inscrit depuis sa naissance dans un « idéologie de la communication » (Breton et Proulx, L'explosion de la communication).

On peut se demander, par ailleurs, dans quelle mesure ces usages de la biométrie dans les organisations, ne tiennent pas à la remise en question (du moins dans les représentations des promoteurs de ces systèmes) de leur dimension communautaire, leur substituant le figure du réseau : les membres du réseau ne se sentent justement pas contraints de tenir ensemble. En fait, la technique biométrique ne favorise-t-elle pas le renforcement de l'individualisation des situations de travail que

les sociologues s'accordent à identifier depuis quelques années (U. Beck, R. Castel) ? C'est ce que craignent des responsables syndicaux lorsqu'ils disent que ce système permettra à la direction des décider de l'ouverture ou de la fermeture des passages : le collectif de salariés n'aura plus aucun pouvoir d'intervention, sa capacité de circulation étant limitée automatiquement (« en cas de conflit social, ils auraient les moyens de rendre imperméable cette zone », représentant syndical).

Le conflit, nous rappelle P. Naville se référant directement à Simmel, (Naville 1981), est un mode élémentaire de sociation. Au-delà du processus d'individualisation dont participe la biométrie en portant l'accent sur des caractéristiques personnelles, physiques de l'individu (les anciens modes d'identification reposaient sur la reconnaissance sociale), la biométrie, en tant que dispositif d'automatisation, « comporte en puissance la possibilité de disposer des individus et groupes d'individus comme simples termes de référence ». On parvient ainsi à une autonomisation de la prise d'information sur les individus. C'est-à-dire que l'individu devient un élément passif du système, une source d'information sur lui-même. (on verra plus loin que cela est d'ailleurs certainement la source d'angoisses, la main perdant ses caractéristiques actives, dynamiques, pour se soumettre à la prise du dispositif technique). I de Ploeg (2001) va dans le même sens.

Ces caractéristiques des dispositifs de biométrie (individualisation et autonomisation de la prise d'information, transformation du corps comme source d'information) expliquent peut-être, paradoxalement, du moins en partie, l'absence de refus de ce type d'outil tel qu'il est mentionné dans les rapports de la CNIL. Et nous faisons l'hypothèse que cette acceptation peut être généralisée. Cette forte capacité d'acceptation est par ailleurs confirmée par Simon G. Davies de l'Université d'Essex.

On peut se demander dans quelle mesure la mise en place de dispositifs de biométrie, en faisant disparaître des situations de face à face voyageurs/contrôleur, ne sera pas la source du refoulement de l'agressivité des passagers, et de leur manifestation dans des moment ultérieurs, c'est-à-dire dans l'avion. Or l'on sait que les conflits sont beaucoup plus sensibles en vol. Par ailleurs on sait que les équipes de navigation peuvent de moins en moins traiter ces situations (cf travaux Gérard Dubey et alii). Un responsable d'Air France souligne que le contrôle biométrique remplacera le contrôle humain (ce n'est pas la peine d'automatiser, nous dit-on, s'il y a toujours une intervention humaine). La RATP a, pour sa part, dû peu à peu redéployer des agents de sécurité, l'automatisation du contrôle des billets ayant fait disparaître quasiment toute présence humaine médiatrice sur les quais du métro.

II.4. Préoccupation gestionnaire et préoccupation sécuritaire se rejoignent dans le projet de gestion des flux migratoires.

Le cas d'Air France est exemplaire et de l'aéronautique en générale, qui cherchent à « simplifier le trajet du passager ». L'enjeu principal est le passage des frontières, surtout depuis le 11 septembre. Le passage à la biométrie constitue une étape importante de l'automatisation générale de la gestion des flux de passagers.

On voit encore la préoccupation gestionnaire dans les applications développées dans des pays en voie de développement, où il s'agit d'organiser la distribution d'aide alimentaire. Mais en fait ces préoccupations gestionnaires ne sont-elles pas des formes banalisées de contrôle social, voire policier ?

Il est frappant, au regard de nos entretiens préalables, de constater l'écart entre le discours portant sur la sécurité et les applications réelles, les projets concrets de développement. En effet, les discours, mais aussi une certaine lecture du déploiement des projets de biométrie (qui deviennent plus sécuritaires depuis le 11 septembre 2001), mettent l'accent sur l'intérêt de la biométrie comme moyen de lutte contre le terrorisme. Or il semble que les stratégies à l'œuvre dans son déploiement visent essentiellement le traitement de masse de la circulation des personnes, dans un projet d'automatisation de cette gestion de flux. L'automatisation du traitement de masse libèrerait des forces de police qui pourraient être déployées ailleurs, en particulier dans la lutte contre le terrorisme (utilisation en Asie pour la gestion des flux migratoires).

Cette gestion du traitement des flux concerne tout particulièrement le contrôle des données concernant les administrés, c'est-à-dire des moyens de contrôle pour les administrations publiques.

On voit ainsi en Afrique du Sud une application biométrique du permis de conduire, qui sert aussi à délivrer les pensions. En Namibie le permis de conduire biométrique se met en place. Au Canada (ce n'est pas le seul pays concerné par ce type d'application), la ville de Toronto développe un système de contrôle biométrique de ses programme d'assistance sociale.

Il y a une modification de la demande depuis deux ans d'après un industriel, les grandes entreprises s'y mettent, en particulier à travers leurs responsables de sécurité, dont le pouvoir deviendrait plus

On peut se demander dans quelle mesure fraude et contrôle d'accès n'augmentent pas de pair.

II.5. Identité sociale, identité personnelle

Le 22^{ème} rapport de la CNIL 2001), rappelle qu'autrefois l'identité était attestée par l'entourage, à travers la possession d'état, confirmée par le témoignage (il en reste des traces dans l'Etat Civil). Avec le marché de l'identité numérique, celle-ci devient une affaire de technicien à la recherche d'une preuve informatique. On passe ainsi, nous dit le rapport, de la rumeur à la rationalité. (de l'interconnaissance à la preuve)

Ce qui est en question avec la biométrie, c'est la transformation du statut de l'individu et de sa relation au corps, qui devient marqueur d'identité (David Le Breton). Le Breton nous rappelle que c'est avec la montée de l'individualisme de l'époque moderne, que « l'individu n'est plus le membre indétachable de la communauté, du grand corps social, il devient un corps à lui tout seul...l'individualisme, signe l'apparition de l'individu enfermé dans son corps, marque de sa différence... »(Le Breton 1990)

Notons que les techniques biométriques, authentifiant et identifiant des individus grâce à des caractéristiques physiques et comportementales personnelles apparaissent au moment où l'identité sociale devient mobile : changement de statut, d'appartenance, de métiers, et même de sexe caractérisent le parcours biographique. Il apparaît que les données biométriques sont, quant à elles très stables, puisqu'elles accompagnent l'individu toute sa vie. Ce qui d'ailleurs pose problème : que se passe-t-il si quelqu'un parvient à voler cet identifiant, et donc l'identité de l'individu ? « La stabilité des mesures biométriques comme identifiant pourrait devenir un véritable cauchemar pour les personnes victimes de vol d'identité »(Chassé 2002)

Nous voyons, avec le texte de Gérard Dubey, que la biométrie suscite une peur directement inscrite dans le rapport au corps : peur de donner une partie de son corps, de laisser quelque chose de personnel. C'est l'intimité qui est exposée, voire violée.

Cela pose des questions sur le rapport entre sécurité et risque, contrôle et intimité, sécurité et confiance, sécurité et performance. Ainsi, l'usage de la biométrie correspond-il à un engagement par le corps et renforce-t-il de ce fait le sentiment de sécurité ? La confiance étant un construit social, les techniques de sécurisation comme la biométrie ne viennent-elles pas détruire le creuset de la confiance ? Ne peut-on attendre, de ce fait, des effets contre-productifs (Illich), puisque l'on détruit le substrat social de la confiance ?

Quelle est la prise ou l'absence de prise que les personnes ont sur ce type de système ? On voit par exemple que la carte personnelle donne une meilleure prise que la base de données centralisée.

II.6. Conclusion

On peut penser que ces techniques biométriques ne rencontreront que très peu d'opposition dans le corps social qui paraît prêt, en particulier « grâce » aux discours sécuritaires » et aux événements du 11 septembre 2001, à accepter tout moyen apparaissant comme susceptible de le protéger.

On constate une sorte de « sidération » des acteurs, sidération qui conduit à une absence totale de débat social. Opposition d'autant moins virulente ou, lorsqu'elles existent, difficilement formulées, en ce que finalement, la logique sécuritaire et la logiques gestionnaire se renforcent mutuellement,

s'étayent l'une l'autre : la biométrie est un dispositif technique qui renforce la gestion et le contrôle des hommes et de leur mobilité.

Les techniques biométriques participent de ce pouvoir post disciplinaire qu'identifie Foucault, qui indique qu'« après une première prise de pouvoir sur le corps qui s'est faite sur le mode de l'individualisation, on a une seconde prise de pouvoir qui elle, n'est pas individualisante, mais qui est massifiante.... » (1976)

III Un usage non sécuritaire de la biométrie

La biométrie évoque immédiatement les préoccupations sécuritaires qui dominent actuellement le débat public. Qu'il s'agisse des médias, relatant de temps à autre quelque apparition de la biométrie pour sécuriser le contrôle d'accès à des lieux sensibles, ou les films qui sont particulièrement pourvoyeurs d'images dans ce domaine, l'usage de dispositifs biométrique est toujours associé à des impératifs sécuritaires. Or, actuellement certains usages que l'on peut qualifier de non sécuritaires se développent rapidement, et ceci semble-t-il en marge de toute publicité. Ces usages concernent notamment l'école, terrain de notre enquête. Essayer de comprendre ce qui motive l'utilisation de la biométrie dans le contexte scolaire, et commencer l'examen de la manière dont les usagers (les élèves en l'occurrence) reçoivent cette nouvelle technique de contrôle, devrait permettre d'envisager la portée sociale de ces techniques en marge des objectifs sécuritaires affichés, qui ne sont peut-être que la partie visible de l'iceberg. Dissocier la biométrie de la sécurité, et en particulier de la lutte antiterroriste, c'est se donner les moyens d'analyser plus profondément la mise en place de ce qui apparaît comme un nouveau type de contrôle des personnes, et de gestion des flux d'individus dans la société.

III.1 - Le contexte de l'étude, la technique utilisée dans les collèges de l'enseignement public

L'usage de la biométrie à l'école concerne encore un petit nombre d'établissements, mais plusieurs dizaines sont actuellement en demande et il est à prévoir que l'usage de la biométrie en milieu scolaire se développera considérablement dans les prochaines années.

Actuellement, la biométrie est utilisée pour le contrôle d'accès à la demi-pension, mais certains directeurs d'établissements projettent d'ores et déjà de recourir à la biométrie dans d'autres domaines

de la vie scolaire (par exemple, pour l'accès à la bibliothèque et la gestion des prêts de livres), voire pour l'accès à l'établissement lui-même. Il s'agit donc d'un marché en pleine expansion, comme le confirme le prestataire technique (INT System) qui a équipé les trois collèges Jean Moulin de Marseille, Joliot-Curie de Carqueiranne (Var) et Bertly Albrecht de Sainte Maxime (Var).

Le choix en faveur d'un contrôle d'accès biométrique à la demi-pension n'est pas à ce jour piloté par une instance centrale, Ministère ou Rectorats. Ce choix s'est fait à l'initiative exclusive des directeurs d'établissements, avec bien sûr l'aval des conseils d'établissement. En milieu scolaire, la biométrie n'est donc pas, du moins pas encore, un choix concerté au niveau académique ou national (contrairement à ce que l'on peut voir dans le milieu aéroportuaire, où le Ministère semble être moteur dans le développement du contrôle biométrique des points de passage).

La technique utilisée dans les trois collèges de l'enseignement public mentionnés est la reconnaissance par la géométrie de la main (la technique des empreintes digitales est utilisée par deux établissements d'enseignement privé à Angers). Cette technique a reçu en octobre deux mille deux un avis favorable de la CNIL, laquelle s'est prononcée sur le dossier déposé par le Principal du collège Joliot-Curie de Carqueiranne. La CNIL avait en l'an deux mille rendu un avis défavorable touchant la technique des empreintes digitales, qu'un collège niçois, le collège Jean Rostand, souhaitait adopter (pour l'accès à la demi-pension également ; le collège n'a finalement pas installé l'appareil).

La différence d'appréciation porte sur la possibilité de détournement de la base de données, utilisable à des fins autres que celle initialement prévue (en l'occurrence, le contrôle d'accès à la cantine scolaire). Ce risque, réel dans le cas d'une base de données contenant les empreintes des élèves, n'existe pas dans le cas de la technique du contour de la main : si nous laissons partout nos empreintes, nous ne laissons pas le contour de notre main. La CNIL a jugé en outre que la technique de la géométrie de la main était bien proportionnée à l'objectif affiché par les directeurs d'établissement.

Le prestataire technique s'est vu imposé un cahier des charges très strict. Le système mis en place dans les trois collèges comporte non pas une mais deux bases de données. La première contient les gabarits, la seconde contient les noms des élèves. A chaque nom est associé un code à sept chiffres. Ces deux bases de données sont stockées dans deux ordinateurs différents. Le recoupement des deux bases ne peut se faire qu'en acheminant (*via* le réseau interne du collège) l'une des deux bases de données dans l'ordinateur où l'autre est stockée. Cette opération se fait lors de l'ouverture de la demi-pension, et nécessite l'intervention du Principal. L'élève qui se présente devant l'appareil commence par taper son code. Il place ensuite sa main dans l'appareil. L'authentification se fait par la mise en correspondance du contour de la main et du code tapé par l'élève. A la fermeture de la demi-pension, les deux bases de données sont à nouveau séparées.

L'avis favorable de la CNIL touchant la technique de la reconnaissance du contour de la main constitue bien sûr un atout puissant pour le développement de cette technique en milieu scolaire.

III.2. De la surveillance au « contrôle fiable » des élèves

Les raisons affichées qui ont poussé le Principal du collège Joliot-Curie de Carqueiranne à mettre en place un contrôle biométrique de l'accès à la demi-pension sont multiples : mieux gérer des flux de plus en plus importants (les demi-pensionnaires, qui étaient environ cinq cents il y a deux ans, sont aujourd'hui plus de sept cents) ; libérer du personnel pour des fonctions de surveillance plus utiles et plus valorisantes ; assurer un "contrôle fiable" des élèves, pour reprendre l'expression du Principal. A terme, il devrait même être possible d'individualiser la gestion de la demi-pension : si aujourd'hui chaque élève paye un forfait mensuel, à l'avenir il pourrait être envisageable d'adapter l'offre aux demandes individuelles : tel élève ne souhaitant pas manger plus de trois fois par semaine ne paierait qu'un forfait en conséquence (s'il souhaitait manger exceptionnellement une quatrième fois, une semaine donnée, il pourrait alors prendre un ticket). Si nous laissons de côté la dernière motivation, qui n'est pas d'actualité, il est apparu cependant que les deuxième et troisième raisons l'emportent sur la première. En effet, si la gestion des flux est une exigence cruciale, la biométrie doit satisfaire à une condition *sine qua non* : ne pas ralentir le passage des élèves. L'important n'est pas de gagner du temps, mais de ne pas en perdre. C'est dire que le gain apporté par la biométrie est ailleurs : premièrement dans la possibilité d'affecter à une autre tâche l'un des deux surveillants postés jusqu'alors à l'entrée de la demi-pension (mais les élèves expriment leur scepticisme quant à cet effet attendu : il faudra de toutes les façons maintenir le deuxième surveillant en poste, pour dissuader les fraudes) ; et deuxièmement dans la possibilité d'assurer un contrôle fiable des élèves : le contrôle biométrique d'accès à la demi-pension permet au Principal de savoir en temps réel qui a mangé et qui n'a pas mangé. L'un des élèves exprime en entretien cette réalité : il évoque la possibilité d'un contrôle fiable comme une contrainte nouvelle, la contrainte de ne plus pouvoir choisir de manger ou de ne pas manger. "On s'imaginait que tout allait changer, qu'on allait pouvoir manger quand on veut, ou même des fois pas manger". Cette crainte peut laisser perplexe : l'objectif du Principal n'est évidemment pas de contraindre les élèves à manger s'ils n'en ont pas envie. Il est de pouvoir répondre de manière fiable aux parents désireux de savoir si tel jour donné, leur enfant a bien mangé ou pas. La remarque de cet élève est intéressante parce que, et c'est une hypothèse de travail à creuser lors de prochains entretiens, elle révèle chez lui une inquiétude qui ne se dit pas ouvertement : *celle de voir rentrer la surveillance parentale au sein même de l'établissement scolaire.*

Pour comprendre toute la portée de cette remarque, il faut souligner que la biométrie a été installée au collège Joliot-Curie en même temps, ou presque, que deux autres outils de suivi des élèves : premièrement, un outil permettant de mettre en temps réel les notes de chaque élève en ligne, sur le

site de l'établissement, consultable en permanence par les parents (les fichiers sont protégés, les parents accèdent aux notes de leurs enfants grâce à un code confidentiel). Deuxièmement, un outil permettant au Principal d'adresser aux parents un SMS, essentiellement pour les avertir en temps réel des retards de leurs enfants, même si des informations d'une autre nature peuvent être transmises par ce biais (un élève confie que deux camarades, dont les pères étaient respectivement à New-York et en Asie, ont été avertis en temps réel, par SMS, de leur retard). A maintes reprises au cours de l'entretien, les élèves dissocient la biométrie des deux autres outils qui permettent aux parents de suivre leur vie à l'école. En particulier, si certaines critiques sont explicitement adressées à la biométrie, les SMS et les notes en ligne semblent ne faire l'objet d'aucune récrimination. Pourtant, et en un sens paradoxalement, les élèves associent spontanément la biométrie à la fonction du contrôle, qui est aussi celle des deux autres techniques mises en place : ils évoquent à la fin de l'entretien le fait que la biométrie a pour but de permettre à l'administration du collège de savoir si tel jour, tel élève a effectivement déjeuné : cela permet de justifier notre présence à la cantine, dit en substance un élève. Les élèves ont donc bien perçu que la biométrie doit rendre plus efficace, plus fiable le suivi des élèves au collège, à l'heure du déjeuner. Cependant, cette compréhension n'apparaît qu'à la toute fin de l'entretien, elle n'est pas évoquée au début de l'entretien quand certains élèves suggèrent plusieurs raisons possibles à l'installation de la machine dans leur collège : améliorer les temps de passage, lutter contre la délinquance notamment (une délinquance au domicile n'existant pas à Carqueiranne, sur ce point les élèves et le Principal du collège sont d'accord). Ils énumèrent ces explications possibles sur le mode interrogatif ; on ne sait pas vraiment : telle est l'impression qui ressort de ce début d'entretien. Pourtant, on l'a vu, les élèves manifestent une bonne compréhension de l'enjeu qui a motivé l'installation de la machine. On peut faire l'hypothèse que si cette compréhension ne se manifeste pas spontanément au début de l'entretien, quand il s'agit pour les élèves d'expliquer ce qui selon eux a motivé l'installation de la machine au collège, c'est que quelque chose a du mal à être exprimé. On peut penser que ce quelque chose touche le rapport de l'enfant à l'autorité parentale, qui par ces outils étend en effet ses moyens de connaissance et d'intervention.

Dans le propos de cet élève, évoquant la contrainte nouvelle que la biométrie fait peser sur son envie ou son absence d'envie de déjeuner, se dit l'inquiétude de voir la technique devenir une sorte de cheval de Troie de l'autorité parentale. Celle-ci s'exercerait désormais à l'intérieur de l'établissement, lieu traditionnel de transgression pour les enfants, et en particulier lieu de transgression touchant l'alimentaire : n'est-ce pas d'abord à l'école que l'enfant libère au moins partiellement son alimentation de la surveillance parentale ? Un détail anecdotique mérite d'être noté : le collège de Carqueiranne ne possède pas de distributeur automatique de boissons et d'en-cas. Les élèves l'ont demandé, mais cela n'a pas été accepté. Ils reviennent avec insistance sur ce point, en exprimant que pour eux, il aurait été préférable d'installer soit un distributeur automatique, soit une distribution quotidienne de pains au chocolat ou autres en-cas (une sorte de petite cafétéria), plutôt que d'installer l'appareil de

reconnaissance biométrique. Ils insistent également sur le refus qui leur a été opposé. Quels que soient les motifs de ce refus, il n'en reste pas moins que face à cette réalité, le sentiment sous-jacent à la réflexion de cet élève pourrait être exprimé de la manière suivante : mon alimentation est en passe d'être entièrement contrôlée, ce qui en somme est un rappel des premiers âges de la vie, durant lesquels en effet les parents exercent une autorité absolue sur l'alimentation de leur enfant. Ce n'est bien sûr qu'une hypothèse. Mais cette hypothèse est étayée par d'autres détails convergents. Le premier est une plaisanterie, un petit dessin humoristique reproduit dans le journal des élèves. Un élève se présente devant la machine, introduit sa main, et au lieu de le laisser passer la machine lui dit : tu as les mains sales, vas te laver ! Qui peut tenir ces propos, sinon des parents à leurs enfants au moment de se mettre à table ? La machine est alors le représentant de l'autorité parentale qui s'exerce au sein même de l'établissement. Sur le même thème, et cette fois-ci dans un autre collège, le prestataire technique nous a rapporté l'anecdote suivante : une élève s'inquiétait de poser la main dans l'appareil, au motif que d'autres avant elle l'avait fait et que cela pouvait être sale. Intériorisation d'une injonction typiquement parentale : ne touche pas n'importe quoi, cela peut être sale etc.

La machine matérialise l'immixtion du contrôle parental dans la vie scolaire, et les enfants l'expriment finalement très bien. D'autres témoignages vont dans le même sens. Interrogés sur leurs premiers passages devant la machine, les élèves font parfois état d'une peur, d'une angoisse, d'un stress pour reprendre leurs mots : peur de ne pas bien faire, de se tromper, d'être grondé si ça ne marche pas. Peur du châtement donc. Ici, une distinction doit être faite entre châtement et punition : l'idée évoquée n'est pas celle d'une punition raisonnée et justifiée, celle du maître sur l'élève quand il dépasse les bornes. La situation vécue par un élève est la suivante : l'élève n'arrivait pas à taper correctement son code, le surveillant arrive et tape correctement le code du premier coup. Il vitupère l'élève. L'élève se sent alors repoussé vers la condition d'enfant malhabile, en tout cas très loin du monde des adultes autonomes. Cette anecdote exprime en tout cas assez bien la peur enfantine du châtement, qui n'est pas exactement la même chose que la punition ou la sanction : la machine tient davantage du croquemitaine (si tu ne manges pas ta soupe...) que du maître sévère qui punit l'enfant dissipé et peu studieux. Des élèves de cinquième n'ont-ils pas d'ailleurs évoqué un monstre à l'intérieur de la machine ? Les élèves de quatrième interrogés ont certes rationalisé leur peur : bien sûr, seuls des petits de cinquième peuvent craindre l'irruption du monstre, cependant, même grand on a eu peur, peur de se faire électrocuter par exemple. D'ailleurs, l'un des élèves ne décrit-il pas le portillon, le tripode qui s'ouvre quand la reconnaissance a eu lieu, comme un "appareil qui a trois dents" ? La peur du monstre qui dévore n'est pas très loin.

III.3. Tendre la main, perdre la main

Le thème de la peur doit être lié à celui du corps, et en particulier à la manière dont les élèves évoquent leur relation à la machine. Un entretien plus poussé devrait permettre d'approfondir cette

question, mais l'on peut d'ores et déjà remarquer que les élèves décrivent le stress, la peur ressentie lors du premier contact avec la machine, dans des termes explicites : "on se demande qu'est-ce que ça va faire quand on met la main" ; "il va y avoir un truc chaud en-dessous" ; "en fait on a peur de ce qu'on connaît pas" ; "on ne sait pas comment ça va faire, si la main, bon peut-être pas nous manger non plus, il n'y a peut-être pas un monstre dedans ou [inaudible] nous couper non plus, mais je veux dire on ne sait pas si ça va nous faire mal, ou on va devoir rester longtemps, enfin on sait rien quoi" ; "il peut y avoir un problème, on reçoit une décharge". Le thème est à chaque fois celui d'une douleur infligée, voire celui d'une amputation, qui n'est pas sans rappeler la légende romaine de la *bocca della verità*, la bouche de la vérité : la légende veut que quiconque introduise sa main dans la bouche de la vérité en disant un mensonge, ait immédiatement la main tranchée.

Sur le même thème, celui de la main et de ce qui peut lui arriver, il est intéressant aussi d'évoquer d'autres inquiétudes exprimées par les élèves, au moment de l'enrôlement. La main qui se place sous la machine, dans les premières représentations des élèves, est une main qui doit ôter ses bagues, qui ne peut pas porter un plâtre (sinon, ça ne marche pas), qui ne doit pas être égratignée (sinon, ça ne marche pas non plus, *dixit* un élève). Les élèves multiplient les questions relatives à ce qui arrivera si la main introduite tel jour dans la machine n'est pas exactement la même que celle qui a été présentée lors de l'enrôlement initial : si je me blesse ? etc. L'une des élèves dit avoir spontanément ôté ses bagues avant de se faire enrôler (en partie aussi par peur de l'électrocution). Ce que révèle ces inquiétudes très concrètes des élèves, c'est l'idée que la main reconnaissable par la machine ne peut pas être leur main habituelle, si l'on peut dire, puisque tous les enfants finissent pas s'écrocher la main en jouant, puisque toutes les filles sont susceptibles de porter des bagues pour séduire. Une autre inquiétude ressort de l'entretien : si un jour je mets ma main comme ça, et le lendemain autrement, la machine me laissera-t-elle passer ? Cette inquiétude est antérieure à la première utilisation, où les élèves ont vu que la position de la main importe peu : ce qui compte, c'est la position des doigts bien serrés contre les picots. Mais l'important ici, dans les inquiétudes des élèves et au-delà de l'absence de conformité entre leurs peurs et la réalité de la technique, c'est que la main que demande la machine *ne peut pas être celle d'un enfant*. Ou plutôt, c'est une main qui permet la reconnaissance et qui donc permet de franchir le portillon dans l'exacte mesure où elle a été préalablement déconnectée du monde et de la vie de l'enfant. Pas de bagues, pas de coupures etc. C'est une main qui ne remplit plus sa fonction de main, du moins de main infantine. Aristote dirait que ce n'est plus qu'une main par homonymie. La peur exprimée est que la machine ne puisse reconnaître qu'une main qui n'est plus en prise avec le monde et avec les autres, une main pour ainsi dire dévitalisée.

Au demeurant, dans un livre intitulé *La main et l'esprit*, le philosophe Jean Brun souligne l'importance de la main au plan anthropologique et existentiel. La main n'est pas un organe parmi les organes : elle est l'organe de l'ouverture au monde et à autrui, ou plutôt, plus précisément, l'organe par lequel *il y a* un monde et *il y a* une relation à autrui.

La main est alors toujours synonyme de relation. Relation au monde par la médiation technique (et le monde advient justement dans cette relation, comme monde humain) ; relation à autrui, dans la poignée de main, dans le coup de main qu'on donne à quelqu'un, dans la main qui s'abat (la gifle), dans le coup de poing, dans la main qui prend ce qu'autrui donne, dans la main qui se pare pour séduire (le port de bijoux), dans la main qui s'allie (le mariage, l'alliance au doigt), dans le geste de la main qui accompagne les paroles etc.

A contrario, la main qui se place dans la machine, la main tendu vers elle, *en* elle, est une main qui n'est pas dans la relation. Les enfants se tendent la main pour se saluer le matin, ils tendent la main pour prendre ou pour donner quelque chose à quelqu'un, ils tendent la main éventuellement pour se menacer, pour s'attraper, ils tendent la main pour écrire à la craie au tableau noir. Au moment du passage à la cantine scolaire, on leur demande de tendre la main *pour rien*. Le circuit qui va de la main au monde, de la main à autrui est interrompu. Il y a *court-circuit* (et ceci en faisant un jeu de mot sur la peur qu'ont les élèves de recevoir une décharge). La question est de savoir si cette réalité trouve effectivement une résonance chez les élèves. On peut alors faire l'hypothèse suivante : les peurs qui s'expriment, de façon plus ou moins élaborée, ne sont-elles pas en lien avec cet événement exceptionnel, l'objectivation de l'organe qui est peut-être le moins objectivable, avec l'oeil, justement parce qu'il est celui par qui et pour qui il y a des objets, un monde et autrui ?

Un détail sémantique est intéressant. Les élèves appellent "manuel" tout passage qui s'effectue autrement que par la reconnaissance biométrique. L'expression désigne bien sûr le passage à la feuille et au stylo, mais il désigne aussi, plus curieusement, le passage à l'aide de l'écran tactile. En effet, si pour une raison quelconque le portillon ne s'ouvre pas et que l'élève, après vérification, est malgré tout autorisé à accéder à la demi-pension, le surveillant débloque le portillon par le biais d'un écran tactile situé à proximité de la machine. Pour parler de cette opération, les élèves emploient le terme : manuellement. Le fait surprenant est que le partage entre le champ du manuel et le champ de ce qui n'est pas manuel ne recouvre pas le partage entre le champ du non technique (ou de la technique artisanale : le crayon et la feuille de papier) et le champ du technologique. L'action impliquant l'usage d'un dispositif technique de "haute technologie", pour reprendre l'expression des élèves, est classée sous la rubrique des actions manuelles. On peut faire une hypothèse : ce qui distingue le passage autrement que par la reconnaissance du contour de la main, et le passage par reconnaissance biométrique, c'est que dans le premier cas, la main *fait quelque chose*. Elle remplit sa fonction de main. Ce n'est pas le cas dans la reconnaissance biométrique. Passer manuellement, cela veut dire : passer grâce à une main (celle du surveillant en l'occurrence) qui fait quelque chose. Dans la machine, la main ne fait rien. Elle est disponible mais cette disponibilité n'est pas une ouverture vers le monde et vers autrui. Cette disponibilité est une disponibilité à vide, non transitive. La main est figée.

III.4 Contrôle et pédagogie : la biométrie au cœur du biopouvoir à l'école

Les motivations du Principal du collège sont pédagogiques : les outils mis en place (biométrie, SMS, contrôle des notes en ligne) doivent permettre d'assurer une *transparence* absolue (le mot est employé par le Principal) de façon à rendre possible un suivi efficace des élèves, pour leur bien. Rien ne doit rester caché. Il faut en particulier mettre en place des outils qui peuvent déjouer les stratégies de dissimulation des élèves. On doit savoir en permanence, à chaque instant et en temps réel, ce que fait et ce que ne fait pas un élève, s'il a mangé ou pas, s'il est en classe ou pas, et ceci de façon à pouvoir réagir très vite aux difficultés des enfants, sans perdre de temps. Les outils ne sont pas des fins en eux-mêmes, ils sont au service de la mission de l'école : amener l'enfant au développement le plus harmonieux possible, en s'assurant des moyens de venir à son aide si besoin.

On pourrait alors rappeler ce qu'il y a eu de décisif dans les écrits du philosophe Michel Foucault, touchant le pouvoir s'exerçant sur des sujets en milieu psychiatrique ou carcéral. Foucault a montré qu'au nom de l'humanisme le mieux intentionné, une société pouvait justifier les mécanismes d'exclusion et de répression mis en place. Ce ne sont pas les intentions qui sont en cause, c'est l'ambivalence d'un pouvoir qui est sans contradiction aucune à la fois humaniste *et* répressif. Ce que Foucault appelait le biopouvoir a cette ambivalence. Il n'est bien sûr pas question de considérer le contrôle d'accès biométrique à la cantine scolaire comme l'instrument d'un biopouvoir de même structure que le biopouvoir décrit par Foucault. Les notions de répression et d'exclusion ne conviennent pas, et il n'y a pas lieu d'assimiler l'école qui se dote de la biométrie à une école qui devient comme une prison. Il convient en particulier d'être très prudent, et de ne pas assimiler le "contrôle fiable" dont parle le Principal du collège, à un contrôle de nature policière. Foucault le signalait d'ailleurs lui-même : à propos d'un débat sur les travailleurs sociaux, et sur la fonction de contrôle que le travailleur social exerce dans la société, Foucault explique que la question n'est pas de savoir si oui ou non le travailleur social est stipendié par la police. Si le travailleur social n'émarge bien évidemment pas au Ministère de l'Intérieur, du moins s'inscrit-il dans une grande fonction de surveillance-correction. Corriger au sens de punir *et* de pédagogiser, comme dit Foucault. Foucault fait naître cette fonction de contrôle assumée aujourd'hui par le travailleur social, chez l'instituteur républicain du XIXe siècle. L'important est qu'alors, cette fonction est indépendante à l'égard du pouvoir politique. On retrouve cette situation dans l'indépendance du Principal du collège à l'égard de toute intention policière. Il est très clair sur ce point : sa mission n'est pas d'être un "petit soldat de Sarkozy" (*dixit* le Principal), et la biométrie ne se justifie pas par des considérations sécuritaires. Ce n'est pas le cas dans l'aéroportuaire, où au contraire les considérations de sécurité sont prépondérantes depuis les attentats du onze septembre. Au collège, l'usage de la biométrie est non sécuritaire, et le Principal va même jusqu'à refuser la biométrie pour le contrôle de l'accès à l'établissement : une école doit être ouverte sur la cité, il faut que les personnes extérieures puissent venir, on peut les faire venir en organisant des manifestations en dehors des heures de cours (par exemple, des représentations théâtrales, ou une mise à disposition des ordinateurs de l'école aux extérieurs qui n'ont pas accès à l'informatique). La référence aux initiatives post-mai soixante-huit est très présente. Cela veut dire que

le pouvoir n'est pas que répressif. Comme disait Foucault très justement, "si le pouvoir n'avait pour fonction que de réprimer, s'il ne travaillait que sur le mode de la censure, de l'exclusion, du barrage, du refoulement, à la manière d'un gros surmoi, s'il ne s'exerçait que d'une façon négative, il serait très fragile". Le Principal du collège Joliot-Curie est aux antipodes du personnage répressif dont l'obsession sécuritaire actuelle peut donner l'image. Toutefois, que la *sécurité* ne soit pas un élément de justification pour l'usage de cette technique à l'école ne veut pas dire que cette technique est étrangère à la *fonction de contrôle*. Et en tant qu'elle est ouvertement considérée comme l'instrument d'un "contrôle fiable" des élèves, on ne peut pas éluder une interrogation sur le type de pouvoir que cette technique matérialise, sur la nature de la surveillance qu'elle met en place.

Au demeurant, il n'est pas sûr que ce pouvoir soit totalement étranger à un pouvoir perçu comme franchement répressif. A rebours des intentions sincères affichées par le Principal du collège, on peut se demander si l'outil de contrôle biométrique n'est pas *de facto* associé par les élèves au milieu de la détention et de la police. Les élèves expriment, même timidement, ce sentiment : à la fin de l'entretien, certains en arrivent quand même à dire que la biométrie à l'école, c'est tout de même un peu "exagéré" (il semblerait, aux dires des élèves, que les parents soient d'accord). Il n'y a pas de "racaille" à Joliot-Curie. Nous ne sommes pas des délinquants, tout de même. "Faut pas exagérer, on est dans un collège... il n'y a pas que des racailles". Il est vrai que ce sentiment est exprimé principalement au sujet de la technique des empreintes digitales, qui n'a pas été retenue. L'empreinte digitale évoque spontanément les interrogatoires, les commissariats de police. Mais la technique du contour de la main est elle aussi visée. Au cours de l'entretien, les élèves ont montré qu'ils avaient des connaissances plutôt solides des différentes techniques biométriques existantes : empreintes digitales, contour de la main, iris et rétine par exemple. Cependant, un peu plus loin dans l'entretien, certains d'entre eux font manifestement des confusions : ils parlent ainsi de "l'empreinte" enregistrée à propos de la technique de la géométrie de la main, voire même, pour un élève, de "l'empreinte digitale". Cette confusion n'est pas le résultat d'une ignorance technique, mais d'une association établie entre la machine et une figure répressive qui châtie. Cette figure, on l'a vu, est tantôt celle du policier, tantôt celle du monstre dans la machine, tantôt celle, plus rationalisée, de la décharge électrique qui peut faire mal. La machine est ogresse, et elle châtie.

Le biopouvoir de Foucault était un pouvoir s'exerçant par la discipline, la gestion rationnelle du temps et de l'espace, le savoir, et ce biopouvoir n'était pas seulement répressif. La biométrie suggère peut-être l'apparition d'un biopouvoir de nature différente, où l'on retrouve peut-être certains aspects du biopouvoir de Foucault, mais où l'on trouve aussi un aspect nouveau. Ce pouvoir qui s'exerce sur les élèves est ressenti par eux, du moins telle est l'hypothèse que l'on peut faire, comme un pouvoir infantilisant, qui réactive de très archaïques figures ou situations : figure de l'ogre (le petit Poucet), situation de soumission à la surveillance parentale, notamment sur le plan alimentaire. On peut alors comprendre l'angoisse première évoquée par certains élèves, au moment de l'enrôlement.

Cette hypothèse de travail permet de comprendre pourquoi les élèves semblent accepter si facilement la biométrie, là où l'on s'attendrait plutôt à les voir s'opposer à elle frontalement, et entrer en résistance, du moins avec les ressources qui sont les leurs. Mais si l'on considère que la biométrie est assimilée à l'exercice d'une surveillance parentale élargie, on comprend que la réaction des enfants ne soit pas d'opposition frontale : un enfant ne s'oppose pas à ses parents, il emploie sa ruse à transgresser les limites qu'ils fixent. Or, à bien écouter les élèves, on s'aperçoit qu'en effet le thème de la transgression est constamment évoqué.

Nous sommes habitués à considérer les instruments du pouvoir qui s'exerce à partir d'une opposition frontale entre la prétendue expansion d'un système totalitaire, et des stratégies de résistance mises en oeuvre par les sujets. Or, si nous restons sur ce registre, il apparaît que les élèves sont entièrement fascinés par ce pouvoir qui s'exerce sur eux, fascinés au point d'être incapables de critique et de résistance. A moins qu'il faille justement abandonner ce registre.

III.5. Biométrie et rationalisation

En effet, les élèves expriment bien des critiques à l'égard de la biométrie, mais certaines de ces critiques peuvent surprendre. En deux mots, ce qui ne va pas avec la biométrie, entre autre, c'est que le dispositif n'est pas assez fiable. La fraude demeure possible, et l'on peut améliorer les choses. Ce discours n'est pas propre à la biométrie, il concerne aussi les SMS. Un élève explique que ce n'est pas assez fiable, qu'il y a des failles dans lesquelles il est possible de s'engouffrer, et qu'il faudrait améliorer.

Les élèves témoignent d'un grand respect de la règle, de l'ordre établi, à les écouter on croit comprendre qu'ils sont même favorables à un ordre entièrement rationnel. Au sujet de la biométrie, les élèves s'étonnent du manque de fiabilité du dispositif : un simple portillon qu'on peut enjamber, là où l'on s'attendait à un dispositif beaucoup plus lourd, rendant la fraude impossible, une grosse porte métallique, un sas, des portes blindées, comme dans les centrales nucléaires, les laboratoires qui fabriquent des bombes biologiques, la Nasa. Ici, et les élèves le disent, ce sont les films qui pourvoient l'imagerie associée d'emblée à la biométrie. Mais il y a plus. Les élèves s'attendaient à ce que la biométrie, par un système de sas, de portes qui s'ouvrent et se ferment, instaure un vrai passage *au compte-goutte*. La réalité est tout autre, il y a un simple portillon comme dans le métro, aucune infrastructure d'aspect futuriste. Ils se disent déçus. Ce thème empiète sur celui de l'imaginaire et des promesses déçues, mais touchant la fonction du contrôle il fait déjà apparaître un élément qui semble essentiel : dans leurs constructions imaginaires d'avant la confrontation au réel, les élèves semblent reproduire l'idéal d'un *ordre où l'espace est rendu transparent à ceux qui surveillent, et où les flux sont gérés de manière entièrement rationnelle*. Le passage au compte-goutte évoque le propos d'un acteur de l'aéroportuaire, exprimant son idéal d'un aéroport transparent dans lequel les flux seraient si

bien canalisés que les individus pourraient être suivis (par des caméras) en continu. Dans l'un et l'autre cas, il s'agit de la même vision.

Les élèves expliquent également que l'attribution des codes s'est faite de manière irrationnelle, puisque dans chaque classe, les codes de deux élèves qui se suivent selon l'ordre alphabétique ne sont pas deux nombres successifs. L'idéal serait l'existence d'une stricte correspondance entre l'ordre alphabétique et l'ordre des codes. Les élèves sont donc en demande de rationalité. Il est vrai que sur cet exemple précis, la demande est motivée par un intérêt très pratique : tel élève qui se présente devant la machine et a oublié son code, ne peut pas trouver d'aide derrière lui, auprès de son camarade, puisque les codes ne se suivent pas (le passage à la cantine scolaire se fait en effet classe par classe, et pour chaque classe en suivant l'ordre alphabétique : les élèves sont appelés nominalement).

Pour être plus précis, l'installation de la biométrie ne se limite pas à l'apparition d'un nouvel outil, d'un appareil supplémentaire dans la vie scolaire : *la biométrie ouvre un champ de rationalisation nouveau*, l'apparition des codes crée des *contraintes de rationalité* nouvelles.

Comment comprendre alors cet excès dans la demande de surveillance et de rationalité ? Comment comprendre l'insistance que mettent les élèves à dire que les dispositifs ne sont pas assez fiables, qu'ils peuvent être contournés, donc qu'il faudrait les améliorer ? Ce discours revient en effet à plusieurs reprises, et heurte nos habitudes de pensée qui nous poussent à chercher des formes de résistance dès lors que se manifeste un pouvoir qui contrôle et qui met en place des outils à cet effet.

Il faudrait peut-être ici évoquer le travail de l'américaine Judith Butler, qui dans son livre *La vie psychique du pouvoir* décrit minutieusement ce qu'elle appelle "l'attachement passionné" (*passionate attachment*) du sujet au pouvoir qui l'assujettit. J. Butler reprend les analyses bien connues de Michel Foucault, dans lesquelles Foucault montre que le sujet n'est pas constitué antérieurement au et indépendamment du pouvoir qui s'exerce sur lui. Le pouvoir n'est pas ce qui s'exerce du dehors sur un sujet déjà constitué, le sujet est contemporain du pouvoir qui l'assujettit, le sujet se constitue dans son assujettissement même et par un "attachement passionné" à l'assujettissement. Judith Butler conclut alors à l'ambivalence constitutive du sujet.

Cette approche est intéressante pour nous, puisqu'elle permet de mettre en évidence ce qui apparaît en effet comme une ambivalence dans le discours des élèves (une ambivalence, et non une ambiguïté : l'idée essentielle ici est qu'il ne s'agit pas d'une contradiction qui peut être surmontée, mais d'une structure profondément divisée du sujet). Cette ambivalence prend la forme suivante : l'expression d'un "attachement passionné" à l'ordre institué va de pair avec l'évocation tout aussi systématique des possibilités de *transgresser* l'ordre. Le SMS, la biométrie, ce n'est pas fiable, et comme dit un élève, "de toute façon, on trouvera toujours un moyen hein !" : c'est au moment même où s'exprime un idéal de transparence et de fiabilité, que s'ouvre le registre de la transgression.

III.6. Figures de la transgression

Cette insistance à souligner les failles dans la surveillance n'est pas le signe d'une complète intériorisation par les élèves de la soumission à un pouvoir extérieur : il faut moins comprendre dans les propos des élèves le désir d'un ordre entièrement rationnel, que la possibilité d'explorer un au-delà de la limite. C'est-à-dire, la possibilité de transgresser. Foucault avait bien parlé de ce rapport transgressif à la limite. La transgression n'est pas l'opposition frontale à un soi-disant Système, elle n'est pas le triomphe sur des limites qui sont effacées. Elle n'a pas lieu dans la présupposition des partages éthiques institués (bien/mal). La transgression n'est pas une négation, l'opposition d'un pouvoir à un autre pouvoir, d'une norme à une autre norme, d'une culture à une autre culture. S'étonner de l'apparente docilité des élèves, ce serait commettre l'erreur de penser toujours en régime de contradiction et d'opposition. Le transgressif dit Foucault, ce n'est pas le subversif. Le transgressif n'est pas "animé par la puissance du négatif". Les adultes, critiques des techniques et de leur mainmise croissante sur les individus (et le Principal du collège évoque la violence des attaques dont il a été l'objet, en particulier de la part des journalistes), les adultes donc pensent contradiction, opposition, résistance subversive au pouvoir jugé plus ou moins totalitaire. Le jeu de la contradiction et de la totalité est notre jeu, c'est le jeu de la pensée dialectique. Nous pensons pouvoir total, nous pensons à partir de 1984, et nous pensons résistance, contre-pouvoir. Les enfants sont dans un autre jeu, non plus celui de la totalité et de la contradiction, mais celui de la transgression et de la limite. Les élèves n'évoquent à aucun moment les débats qui nous sont désormais familiers, notamment sur la protection des données personnelles. Que l'on puisse détourner des bases de données à d'autres fins ou pas, qu'il faille protéger les libertés publiques contre le pouvoir tentaculaire de la soi-disant "Technique", tout cela ne semble pas les concerner. Ce serait très mal juger les choses que d'y voir un manque d'éveil critique des enfants (ce qui serait bien compréhensible après tout). Ce qu'il faut dire plutôt, c'est que cette question, qui fait que nous nous intéressons beaucoup à la CNIL et à ses avis alors que les enfants ignorent jusqu'à son existence, est une question posée par la pensée dialectique, de "l'opposition à", par la pensée en situation d'alerte permanente, et de vigilance face aux instruments du pouvoir. On connaît la hantise qui est au coeur des discussions autour de la biométrie aujourd'hui : les techniques de reconnaissance biométriques sont-elles liberticides ? Cette question n'est jamais posée par les élèves, à ce qu'il semble le thème de la liberté et des menaces qui pèsent sur elle ne les concerne pas. Mais c'est que dans une expérience de la transgression, elle n'a pas d'importance. L'absence d'opposition à, de lutte contre, n'est pas synonyme de soumission entière au pouvoir qui s'exerce.

Il ne faut donc pas chercher chez les élèves une résistance frontale au pouvoir qui s'exerce. C'est *latéralement* que l'on peut trouver quelques indices. Trois pistes peuvent être explorées, qui permettent de mieux comprendre le rapport complexe que les enfants ont avec la fonction de la surveillance qui fait partie de la mission de l'école, fonction que d'ailleurs ils ne rejettent pas du tout (le personnage du surveillant est plutôt valorisé dans le discours des enfants : il est celui à qui l'ont peut s'adresser, il fait office de médiation).

La première est celle de l'élaboration imaginaire. Dans l'imaginaire, *on ne peut pas* frauder (des sas, des portes blindées, un contrôle au compte-goutte etc.). Donc, dans la réalité, et puisqu'elle ne correspond pas à ce que l'imagination laissait prévoir, si : cela devient possible, on peut transgresser. Si l'école devenait comme une centrale nucléaire, comme la Nasa, comme un laboratoire de la recherche militaire enfoui et surprotégé, on ne pourrait pas transgresser : c'est le décalage entre le réel et l'imaginaire qui préserve *de facto* la possibilité de la transgression. C'est peut-être cela, dans le cas présent, la fonction de l'imaginaire : ouvrir le registre de la transgression possible. Les élèves précisent toujours qu'il n'est pas question pour eux de transgresser effectivement, réellement ; mais la possibilité de la transgression est constamment évoquée, et jamais de façon allusive : les élèves ne sont pas avarés de détails sur les façons de contourner les outils, biométrie, SMS notamment.

La deuxième piste suit ce qu'on pourrait appeler, en employant le mot de Callon et Latour, la *traduction* opérée par les élèves. La biométrie connote la modernité, la modernisation de l'école. Mais aussitôt, les élèves retraduisent autrement la modernité : ce n'est plus la biométrie, c'est l'ascenseur qui ne fonctionne pas, le collège délabré qu'il faudrait vraiment rénover, les stores qui ne marchent pas, le plafond qui s'effondre, un distributeur qu'il faudrait installer, les toilettes trop sales etc. Cette traduction rappelle cette autre effectuée par les villageois de l'île de Sfakia, au large de la Grèce, qui devaient accueillir un projet expérimental de village solaire. Coutouzis et Latour, dans une étude de ce cas (*Le village solaire de Frangocastello*), ont montré comment les villageois ont fini par traduire de façon inattendue la "modernité" : celle-ci n'est plus associée à la Haute Technologie de l'énergie solaire, mais à des routes etc. D'accord pour le village solaire, mais d'abord donnez-nous des routes... D'accord pour la biométrie, mais d'abord rénovez les bâtiments... Ce travail de traduction est l'une des figures possibles de la transgression, du déplacement qui est le contraire de la soumission au pouvoir.

La troisième piste emprunte une voie qui n'est pas directement perceptible dans l'entretien. Parmi les élèves interrogés, certains animent le journal de l'école, *Les Infos d'Joliot*. L'exemplaire du mois de novembre dernier contient le compte-rendu d'un entretien avec le Principal du collège, sur la biométrie. Il contient aussi un article étonnant sur le thème de l'uniforme scolaire à l'école. Voici ce texte :

GOUVERNEMENT : l'uniforme scolaire à la mode ?

Le ton de ce texte n'est pas du tout le même que lors de l'entretien : ici, il est question du gouvernement qui veut normaliser la vie scolaire, il est question d'atteinte à la liberté, il est question de révolte, de se tenir sur ses gardes, de faire attention, bref, il s'agit d'une "opposition à". Nous sommes sur un registre qui nous semble plus familier. Or, ce discours sur la norme et sur la résistance à la normalisation n'apparaît pas du tout dans le cas de la biométrie, et l'on peut se demander pourquoi, dès lors que la biométrie est bien perçue par les élèves comme un instrument de contrôle ("ça permet de justifier notre présence... de dire qu'on est bien allé manger, et qu'il n'y a que nous, enfin qu'on a mangé").

Mais plutôt que de se demander pourquoi les élèves ne sont pas capables de résistance ouverte contre les instruments du pouvoir dans le cas de la biométrie (alors qu'ils le sont quand il est question d'un uniforme), on peut commencer par mettre en doute notre première impression, à savoir que ce texte est véritablement un texte de dénonciation, et d'avertissement au pouvoir qui s'exerce et veut s'étendre. S'agit-il vraiment d'un "touche pas à mes baskets, sinon..." ? On peut lire autrement ce texte, autrement qu'en y voyant l'organisation d'une résistance contre le pouvoir et ses intentions hégémoniques. D'abord, c'est un texte plein d'humour et surtout, de dérision : "qu'il prenne tout son temps" (le gouvernement) ; "l'avis sera dur !" (la vie sera dure). Le final est drôle : 89% contre 11%, on pourrait croire que l'enjeu est vraiment d'être pour ou contre l'uniforme c'est-à-dire d'être d'accord avec le pouvoir, ou contre lui (une majorité se détachant contre lui). En réalité, ce n'est pas du tout l'enjeu du résultat du sondage. Tout est décalé, puisque les élèves "pour" le port de l'uniforme y sont favorables... surtout pour voir les filles en jupette ! Le jeu du pouvoir totalitaire et de l'opposition n'est que de surface. Nous sommes 11% à être favorables à l'uniforme (ce qui, après tout, n'est pas du tout négligeable), mais nous y sommes favorables en sortant de l'alternative de l'opposition et de la soumission à la norme et au pouvoir qui l'impose. Nous sommes dans un autre jeu, qui touche de près à la sexualité. Il suffit alors de relire Foucault, là encore, et de se rappeler ses analyses sur la sexualité comme registre où depuis Sade, le jeu de la limite et de la transgression a pu se développer. Il s'agit bien dans ce petit texte de transgression, et non de lutte ou d'opposition à un pouvoir qui s'exerce. Nous sommes favorables à l'uniforme... pour transgresser, pour retourner les instruments du pouvoir en en faisant des instruments de la transgression (ici, transgression sur le registre des interdits sexuels). C'est en quelque sorte un pied-de-nez à l'autorité parentale, à son immixtion dans la vie de l'école (même s'il est vrai que les parents ont depuis longtemps renoncé à contrôler la sexualité de leurs enfants). Ce n'est pas subversif, ce n'est pas de la confrontation, ce n'est pas lutter pour conserver un espace de liberté et d'autonomie au sein d'une école que l'on jugerait en passe d'être complètement enrégimentée. Les élèves ne sont pas sur ce registre. Ils sont il est vrai sensibles aux contraintes imposées par la règle, en particulier celle de passer au réfectoire classe par classe : ils souhaiteraient vivement pouvoir manger avec les camarades des autres classes, librement. Aujourd'hui (à la fin du mois de novembre 2003), ils ne sont pas libres de le faire. Mais justement, la biométrie est envisagée

comme une possibilité d'assouplir la règle, la possibilité de passer une sorte de "marché" (le terme a été employé) avec le Principal : si nous jouons le jeu, si le contrôle d'accès biométrique à la demi-pension fonctionne bien, on en attend une compensation très concrète : avoir la possibilité de manger "avec qui on veut". Les élèves le disent à plusieurs reprises : la machine doit tenir ses promesses, sinon il ne fallait pas l'installer. Ces promesses sont de trois ordres : premièrement, les élèves s'attendaient à quelque chose de futuriste, et la réalité a déçu leurs attentes. Deuxièmement, la machine doit faciliter le passage à la demi-pension. Si aucun gain fonctionnel n'est constaté, alors il faudra se rendre à l'évidence : la machine est là "pour faire joli" (*dixit* un élève), et non pour apporter vraiment quelque chose. Troisièmement, l'installation de la machine est envisagée comme la possibilité d'obtenir une satisfaction collective, longtemps refusée : celle donc de pouvoir manger avec les camarades des autres classes. La notion de promesse a ici une signification non fonctionnelle, plutôt symbolique. Ce qui apparaît alors, c'est que si la machine interrompt le circuit entre la main et le monde, entre la main et autrui, pour figer la main, les élèves finissent par mettre la machine elle-même dans le circuit des échanges symboliques, en l'occurrence, entre eux et le Principal : la biométrie est pourvoyeuse de médiations nouvelles, de discussions, de négociations, de tractations presque. Certes, ce n'est pas exactement cela, les élèves n'ont pas à proprement parler négocié avec le Principal. Mais tout se passe comme si, pour eux, la biométrie rendait envisageable quelque chose qui n'était pas possible auparavant

Non seulement donc la biométrie n'est pas associée à l'idée d'une privation de liberté et d'un enrégimentement de l'école, donc à l'idée d'un durcissement de la règle, mais encore elle peut rendre possible un assouplissement de la règle appliquée jusqu'à présent. Si l'on cherchait une opposition frontale de la part des élèves, on risque d'être déçu ; si l'on s'attendait au cours de l'entretien la confirmation d'un *a priori* : la biométrie, c'est liberticide par principe, c'est *Big Brother*, là encore, on risque d'être déçu. En réalité, ce texte témoigne de la vitalité transgressive des enfants. Aussitôt que le pouvoir, quel qu'il soit (et il faut le redire, pouvoir n'équivaut pas à police et à répression), aussitôt que le pouvoir met en place des instruments de contrôle, des possibilités nouvelles de transgresser apparaissent. Du côté de l'opposition : la colère, l'indignation, la rage et la volonté d'agir (d'où les levées de bouclier contre la biométrie) ; du côté de la transgression : l'humour, la dérision, la malice, l'irrévérence à l'égard du sérieux du pouvoir et de ses instruments.

Le discours des élèves sur la biométrie gagne à être éclairé par ce texte sur l'uniforme. Le petit article-interview qui lui est consacré, à la page qui suit le texte sur l'uniforme dans *Les infos d'Joliot*, s'achève comme suit : "notre machine a montré quelques défauts, d'où sa suspension, bientôt les réparations. On espère tous la retrouver mais, qui sait ? peut-être qu'à son retour d'autres défauts surviendront ?". Il ne faut pas lire cela comme une haine de la machine, le souhait exprimé qu'elle ne marche pas (les élèves disent *sincèrement* qu'ils veulent que la machine revienne). Dans ce "peut-être que ça ne marchera pas", il n'y a aucun sentiment vindicatif, aucune intention annoncée de s'en prendre à l'appareil ; il n'y a que de la malice : de toute façon, ça peut ne pas marcher, la possibilité

que ça ne marche pas est inscrite dans l'existence même de la machine. Bien loin de nous l'idée de saboter l'appareil (cela, ce serait de la confrontation violente), bien loin de nous l'idée de frauder *réellement*. Mais il faut le savoir : *ça peut ne pas marcher*. Qui sait... Alors, même si ça marche, la possibilité de la transgression, c'est-à-dire l'existence d'un au-delà de la limite, est déjà là. Dans *Brave new world*, dans 1984, ÇA NE PEUT PAS NE PAS MARCHER. C'est toute la différence. Associer *a priori* les techniques biométriques aux notions de totalitarisme, d'atteintes aux libertés individuelles comme on l'entend dire souvent, d'une part ce serait refuser d'entendre ce que disent les premiers usagers de ces techniques, et qui se trouvent être des enfants ; et d'autre part, ce serait s'interdire de commencer l'analyse précise du type de pouvoir, de la nature de la surveillance que ces techniques matérialisent. Les élèves ne s'en prennent pas à la machine, à l'administration et aux instruments de son pouvoir, bien au contraire. Il n'en reste pas moins que ces enfants expriment, souvent allusivement, certaines inquiétudes : ce sont ces inquiétudes qui doivent être mieux comprises, et être portées dans la réflexion collective sur l'usage des nouvelles technologies dans les établissements scolaires.

IV Nouveau pouvoir, nouvelles résistances : les techniques bio-métriques à l'épreuve de la vie

IV.1. Les enjeux du problème

IV.1.1. La question de la « résistance » aux dispositifs biométriques

Nous avons été interpellé, tout au long de cette phase exploratoire, par la faiblesse voire l'absence de réaction des acteurs sociaux face à l'annonce de la mise en place de la biométrie. L'encadrement d'Air France et d'ADP n'ont, semble-t-il, eu aucune difficulté à recruter des volontaires pour participer aux expérimentations . Un certain « engouement » et un climat consensuel auraient même marqué l'introduction de ces techniques.¹ La fascination exercée par le caractère novateur de la technologie, le sentiment d'être pionnier ou d'être à la pointe de l'innovation et du Progrès semblent avoir joué à plein dans cette acceptation (les mêmes motivations ont été avancées par les collégiens que par les agents d'Air France). Pour autant cette certitude s'effrite un peu une fois soumise à une lecture approfondie des entretiens, la réalité apparaît plus nuancée et ambiguë à la fois. D'une part, les expériences réalisées dans ce domaine sont encore largement confidentielles. Elles n'ont concerné qu'un petit nombre d'agents ou de collégiens, dans un cadre expérimental (ADP, Air France) où les biais par rapport à la réalité sont extrêmement nombreux (on peut même parler de simulation).

¹ « C'est une expérimentation qui a touché tous les intervenants de l'aéroport. C'était la première fois que je voyais un projet qui touchait la douane, la police, ADP, Air France, tous les intervenants à la limite qui interviennent dans le traitement du passager, qui sont normalement éparpillés. Là tous étaient regroupés. Alors

L'expérimentation du vol Tel Aviv montre par exemple très bien la limite de ce type de démarche (passagers familiarisés aux contrôles de sécurité et donc a priori plutôt « dociles », nombre d'agents du passage doublé à l'occasion donc très disponibles....).

D'autre part l'absence d'affichage politique au sens propre (hormis de la part de quelques représentants syndicaux qui dénoncent les transgressions au droit du travail et la possibilité ouverte par ces techniques d'un « flicage » généralisé des salariés et surtout de leurs représentants), permet-elle de conclure à l'absence de résistance ?

Un premier élément de réponse est fourni par les entretiens eux-mêmes qui mettent l'accent sur la nécessité « de bien communiquer », de convaincre et de rassurer. Cet effort de communication et d'argumentation envers les populations concernées permet déjà, par défaut ou en négatif, d'inférer l'existence d'inquiétudes, de doutes et de réactions.² L'atonie sociale d'abord relevée apparaît donc toute relative, sujette à interrogations. Ce qui émerge ici en filigrane ne coïncide pas exactement avec l'image que nos interlocuteurs ont bien voulu nous renvoyer. S'il y a bien eu engouement, celui-ci n'a pas été aussi spontané qu'on a voulu le faire croire. Il a fallu des explications, tout un dispositif d'accompagnement au cours duquel on a surtout mis l'accent sur le caractère pionnier et la dimension high tech du projet. Il semble donc que l'adhésion n'ait réellement eu lieu qu'au terme de ce travail de recadrage et de rationalisation des représentations. De ces inquiétudes, de ces doutes voire de ces angoisses, il ne reste donc que peu de chose. Des traces résiduelles, des omissions, des paroles. L'une des hypothèses que nous formulons et qui constitue l'épine dorsale de l'interprétation que nous proposerons, consiste à repérer dans ces paroles affectivement chargées de crainte, dans l'expression de ces peurs apparemment irrationnelles, une modalité spécifique de résistance en phase avec l'objet biométrique. Pour que cette proposition ait un sens, il faut commencer par élargir considérablement la signification de la notion de « résistance », puis la replacer dans le contexte général d'émergence des techniques d'identification biométriques.

Qu'entend-on au juste par résistance ? Peut-être pas ce que le vocabulaire politique ni la critique sociale entend classiquement par là, soit un acte conscient de désobéissance ou d'insoumission à la loi ou aux règles clairement édictées par l'institution. Cette définition apparaît en effet réductrice. Nous retiendrons pour notre part celle proposée dans un autre domaine par M.Dobré. La résistance, dans l'acception retenue par cet auteur, se caractérise par « l'absence de visibilité publique immédiate. (...) Il s'agit d'actes privés, menés sans décision préalable, qui ignorent leur caractère politique et ne se définissent pas comme tels, ne dérogeant pas nécessairement à la loi –mais plutôt à la norme

qu'il y a des cultures différentes, on convergeait tous vers le même point. Il y avait un intérêt commun (...) Tout le monde y allait, emballé, avec l'envie que ça marche » (agent Air France)

² *« Il y a eu une grosse part de communication vers les agents puisque la technologie est inconnue ou mal connue aujourd'hui, ça peut donner lieu à des doutes, des incertitudes...(...) Donc il y a eu tout un accompagnement long et important pour rassurer la population.... » (agent Air France)*

instituée par une modèle culturel (qui n'est pas toujours ressenti comme dominant)». ³ Cette compréhension élargie de la résistance résiste-t-elle à l'épreuve des faits et n'est-elle pas au fond bien fragile ? On peut le supposer au regard de ce qui a été dit plus haut. Une simple démarche marketing aura suffi à dissiper les angoisses, à lever les doutes, à défaire les peurs. Mais laissons pour l'instant cette question ouverte. Nous tenterons d'y répondre plus tard. Notons ceci. Nous disposons de « paroles » et pour ténues qu'elles soient, elles nous disent des choses. De la légitimité que nous leur accordons a priori dépend dans une large mesure l'idée que nous nous ferons de cette résistance. « Les paroles dites –écrit l'historienne A.Farge-par moments, commettent des rapt : ce qu'elles disent d'inouï, d'insolite, de si particulier et étrange défigure l'unité des ressemblances (...) Il s'agit alors, dans l'organisation même lacunaire de ces paroles dites face au pouvoir, de lire les déplacements que chacun essaie d'inventer pour lui même et ceux qui l'entourent. Il arrive qu'une autre manière d'organiser le monde parfois s'y essaie, dès lors il faut le dire, l'interpréter ». ⁴ Prenons donc ces paroles, vite disqualifiées et effacées, au sérieux, restituons-leur leur part de légitimité et de véracité, et peut-être alors découvrirons-nous ce qu'elles comportent d'insoumission.

IV.1.2. Des techniques biométriques au bio-pouvoir

Le développement récent des techniques biométriques dans le domaine de la sécurité (il faudra définir ce terme ultérieurement) signale le passage de systèmes d'identification des personnes jusqu'à présent principalement centrés sur la recherche d'informations administratives (témoignages et traces écrites sur l'histoire de la personne), à des systèmes organisés autour de la saisie (on parle ici de capture) et du stockage d'informations relatives à l'identité physique des personnes. Cette distinction est loin d'être indifférente. Elle constitue la signature des techniques biométriques, leur marque propre, et pour nous, l'angle privilégié sous lequel celles-ci doivent être interrogées.

Ce qui est ainsi saisi par le biais de ces techniques ne relève plus d'un mode de validation sociale de l'identité ni d'un agencement de signes qui sollicite toujours l'interprétation, mais est de l'ordre de la matérialité propre au vivant (même si la condition de cette emprise est la convertibilité de la matière en signaux, autrement dit l'extension du domaine de validité du paradigme informationnel à la vie). Ce qui est donc visé par ces dispositifs - c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il convient de parler de « dispositifs »- c'est la personne dans sa matérialité. Les techniques biométriques sont au sens propre des techniques de mesure ou de quantification du vivant . Elles constituent dans cette perspective un élément du dispositif beaucoup plus général de gestion de la vie identifié par M.Foucault sous le nom

³ Dobré M., *L'écologie au quotidien. Eléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire.* L'Harmattan, Paris, 2003, p.316.

⁴ Farge A., *Des lieux pour l'histoire.* Seuil, Paris, 1997, p.72-73.

de « bio-pouvoir ». L'Occident –dit en substance Foucault- a connu depuis l'âge classique une très profonde transformation. D'instance de prélèvement (le droit du pouvoir de prendre des vies comme garant de sa souveraineté), le pouvoir s'est transformé avec l'avènement de la modernité en technologie de la vie, qui a pour charge de la contrôler pour la faire croître. Cette « technologie à double face –anatomique et biologique, individualisant et spécifiant, tournée vers les performances du corps et regardant vers les processus de la vie –caractérise un pouvoir dont la plus haute fonction désormais n'est peut-être plus de tuer mais d'investir la vie de part en part ». ⁵

Lorsque nous évoquons les raisons qui rendent nécessaire à leurs yeux la mise en place de techniques bio métriques, nos interlocuteurs d'aéroport de Paris ou d'Air France mettent spontanément l'accent à la fois sur la sécurité (sûreté) et le contrôle des flux (des agents et des passagers, y compris et peut-être surtout des flux migratoires) ⁶. Ce rapprochement est en soi révélateur de l'articulation qui s'opère au niveau de ces dispositifs physiques entre la priorité accordée à la vie dans l'ordre du discours et des valeurs d'une part, et l'exigence de dispositifs de contrôle des populations, de leur croissance comme de leurs mouvements d'autre part. La gestion des flux devient presque ici une métaphore de la gestion de la vie (de la priorité accordée à la vie). Ainsi observe-t-on un chevauchement, un glissement sûrement, au niveau des représentations. La fluidité, la gestion des flux, des mouvements des personnes et des biens devient-elle la condition d'une sécurisation de l'existence, d'une assurance pour la vie. A ce processus s'en adjoint un autre, celui de la normalisation nécessaire au contrôle et aux mécanismes de gestion rationnelle des corps et des populations. Ce processus tend à substituer à la singularité socio-historique de chaque être humain un profil moyen. La normalisation en constitue l'épine dorsale. « Une société normalisatrice –écrivait encore Foucault- est l'effet historique d'une technologie de pouvoir centrée sur la vie ». ⁷ Nous n'avons plus affaire à des ordres bien comme c'est encore le cas dans la pratique traditionnelle du pouvoir et de la souveraineté où les dispositifs normatifs, techniques et symboliques (symbolique du sang versé, de la mort donnée) se superposent et s'articulent sans se confondre. L'impression qui domine ici est celle d'une horizontalité parfaite, d'une absence d'arrière plan symbolique et même idéologique. Le sens se dissout et se résout dans le dispositif lui-même, sans possibilité de mise à distance, donc sans le minimum requis pour l'élaboration d'un espace ouvert à la critique.

⁵ Foucault M., *La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976, p.183.

⁶ « Il y a eu avant le 11 septembre et après le 11 septembre. Ça a été comme un détonateur. Tout ce qui touche aux règles de sûreté en termes de viabilisation, tout le monde s'y prête désormais. Il y a cet aspect sûreté et il y a également l'aspect commodité pour les agents parce qu'ils passent très souvent la douane. Ils font ca 40 ou 50 fois par jour, donc si les nouveaux outils permettent de fiabiliser et permettent en même temps la fluidité, alors tout va bien. Il y a donc l'aspect rassurant et également en terme d'aisance , confort de vie de tous les jours... » (Agent Air France)

⁷ M.Foucault, op.cit.p.190.

Le réflexe ou plutôt l'habitude de penser selon les mêmes catégories que le phénomène étudié nous incite presque mécaniquement à rechercher du côté des revendications exprimées en termes de droit de la personne, d'intégrité de l'individu, l'existence d'un espace de contestation. Et nous trouvons, en effet, des revendications en ce sens. Ainsi nos interlocuteurs nous expliquent-ils que toutes ces expérimentations n'auraient pu avoir lieu sans l'accord express de la CNIL, que le respect des droits de l'individu constituait un préalable et non un objectif.⁸

Toutefois, la société dont l'édifice juridique repose entièrement sur le droit de l'individu, qui se pense comme une collection d'individus, ne peut pas s'opposer profondément et durablement au processus de normalisation sans se contredire elle-même. En l'absence de médiations sociales, de croyance en la réalité même de la société, la norme est en effet la seule ressource légitime pour assurer stabilité et sécurité. Fonder la critique du processus de normalisation sur le droit de l'individu souffre donc de cette contradiction même. Ainsi la CNIL a-t-elle donné son accord à chacune des expérimentations relatées dans cette recherche arguant que seule était réhabilitée la possibilité de recouper les fichiers pour constituer une base de données. Au-delà de cette possibilité purement technique et d'ailleurs très formelle (soumise à la conjoncture, rien n'empêche dans les faits la constitution a posteriori de telles bases), rien n'est dit sur les raisons censées avoir rendu soudainement nécessaire l'identification des personnes sur la base de leurs caractéristiques physiques.

Nous voyons donc bien que la résistance aux dispositifs techniques qui ont pour spécificité de prendre en charge la vie ne peut pas coïncider exactement avec les formes connues ou traditionnelles de critique (discours conscient sur la société, reconstruction idéale de celle-ci). Il existe cependant d'autres points d'entrée que les caractéristiques de ces dispositifs nous révèlent pour ainsi dire en creux. Pourquoi ne pas se tourner par exemple du côté de leur matérialité, des procédures concrètes d'enlacement au détour desquelles doit opérer la capture des corps et des mouvements ?

IV.2. Savoirs sur la vie ou fantasmes ? : la peur comme modalité de résistance au bio-pouvoir

IV.2.1. La peur comme objet anthropologique

La matérialité des dispositifs de pouvoir débouche sur un nouveau face-à-face (non médiatisé si ce n'est par l'objet technique dans sa relation au corps) avec la nature qui emprunte pour s'exprimer (on peut le supposer) un autre langage que celui du concept et même des représentations collectives.

⁸ « La CNIL est vigilante aux histoires de fichier. Il fallait par exemple pour nous que les cartes d'accès à bord soient détruites à l'issue de chaque vol pour ne pas laisser effectivement la possibilité d'être fichés. (...) Il a fallu démontrer que les cartes d'accès à bord ne pouvaient pas être utilisées à des fins de fichage. » (agent Air France)

C'était l'une des intuitions les plus féconde de l'œuvre de G.Simondon : « L'activité technique, en édifiant un monde des objets techniques et en généralisant la médiation objective entre homme et nature, rattache l'homme à la nature selon un lien beaucoup plus riche et mieux défini ». ⁹ Mais Simondon pensait, comme cela est d'emblée précisé, à l'activité technique qui sous-entend une maîtrise sociale et une véritable culture de l'objet. Dans le cas des dispositifs bio métriques, il semble que le renforcement du lien à la nature se manifeste d'abord par de l'effroi. La peur d'être amputé, sectionné voire dévoré figure dans les entretiens que nous avons pu réaliser comme la première réponse à cette forme de face-à-face. Nous proposons maintenant d'interroger cette peur, les images qu'elle convoque pour s'exprimer, les significations sociales et peut être politique qu'elle peut revêtir.

Posons l'hypothèse de travail qui sert d'ossature à notre interprétation. La peur est la réponse « normale » (au sens d'adaptée) au type de pouvoir spécifique incarné par la biométrie (au bio-pouvoir). C'est un état émotionnel qui utilise le corps, et la voix de l'imaginaire qui lui est afférente, pour faire face à une situation où le corps, de par sa matérialité, est placé en position d'arbitre et d'ultime référent dans le dispositif. Il n'est donc question ni de fantasme ni d'irrationalité. Ces jugements de valeur n'ont rien à faire ici. La peur est la réponse la plus immédiate de l'individu en prise avec un système de pouvoir réifié, qui suscite lui-même l'immédiation. Elle constitue le pendant (subjectif) du substantialisme, qui fixe l'identité de chacun à partir de ses caractéristiques physiques en même temps que sa principale limite (le point de départ ou la pierre de touche de sa contestation). La centralité du corps est à interpréter sous l'angle de ces deux axes à la fois contraires et complémentaires : comme la clé de voûte du processus de réification de la vie et de normalisation de la société ; comme la condition élémentaire de toute remise en cause de ce processus.

On le sait, la peur est un construit social et culturel, déterminé par un contexte de valeurs et de significations communes (on a pas peur des mêmes choses partout). Phénoménologiquement, la peur n'a pas non plus la structure d'un instinct, ou notion très voisine, d'un automatisme. Elle est, nous rappelle H.Jonas, une des manifestations de la faille entre le sujet et l'objet, de la distanciation et de la médiateté caractéristiques de la vie animale et du processus d'individuation qui lui est propre ¹⁰. Toutes

⁹ Simondon G., *Du mode d'existence des objets techniques*. Aubier, Paris, 1989, p.245.

¹⁰ « La souffrance inhérente à l'existence animale est ainsi non pas primitivement celle de la douleur, mais celle du manque et de la peur, c'est-à-dire un aspect de la nature appétitive comme telle. L'appétit est la forme qu'endosse la préoccupation fondamentale que toute vie a de soi dans les conditions de médiateté animale, elle s'y émancipe de son immersion dans la fonction organique aveugle et assume une charge qui lui est propre : ses fonctions sont les émotions. L'être animal est un être ainsi essentiellement passionné. (...) La faille qu'ouvrent entre le sujet et l'objet la perception à longue distance et la motricité et que reflète l'acuité de l'appétit et de la peur, de la satisfaction et de la déception, du plaisir et de la peine, ne devait jamais se refermer à nouveau. Mais dans son expansion allant s'élargissant la liberté de la vie trouva place pour tous ces modes de relation – perceptif, actif et émotif- qui en comblant la faille justifient et indirectement rachètent l'unité perdue ». Jonas H., *Le phénomène de la vie*, De Boeck Université, Bruxelles, 2001, p.117-118.

Il est probable que les dispositifs techniques actuels nous rapprochent de cette unité perdue qu'ils simulent bien plus qu'ils ne symbolisent. Les systèmes de communication modernes sont à réinterpréter sous cet angle. Les

ces raisons suffisent à faire de la peur un objet anthropologique à part entière, un indice précieux qui nous renseigne sur la manière dont la technique agit sur notre façon de nous rapporter à nous-mêmes, aux autres et à la nature. La relation entretenue avec les techniques d'identification bio métriques nous informe donc plus précisément sur la nature de la relation qui s'instaure dans la modernité entre l'individu, son identité et le pouvoir chargé de la garantir. Nous verrons que cette relation, marquée par l'ambiguïté, est à la fois réfléchie, entretenue et modifiée par l'introduction de ces techniques.

A ce premier stade la peur apparaît déjà comme le produit d'une mise à distance, et pour ce qui concerne les techniques bio métriques, comme le mode élémentaire (faible) de contestation de leur pouvoir d'emprise. Elle révèle la disposition de la vie et du corps à servir de support à un imaginaire social porteur de significations nouvelles et surtout capable d'altérer la fiction totalitaire d'un pouvoir fait nature. Autrement dit, la peur dénonce implicitement la confusion entretenue du pouvoir avec la vie ou la tentative d'annexion de la première par le second. Elle réinscrit, depuis de la situation créée par le bio-pouvoir lui-même, le pouvoir dans le jeu de l'imaginaire et laisse entrevoir, en filigrane, d'autres mode de relation.

Si « l'organisation concertée de toutes les petites peurs, de toutes les petites angoisses (...) font de nous autant de micro-fascistes, chargés d'étouffer chaque chose, chaque visage, chaque parole un peu forte, dans sa rue, son quartier, sa salle de cinéma... »¹¹, nous devons néanmoins rester vigilants à ce qui chemine à travers elles, à la tentative, sans doute maladroite, qu'elles représentent de dire l'expérience troublante de notre appartenance à la nature. Il en va de cette expérience un peu comme de la découverte de la sexualité au début du siècle dernier, celle d'un retour de la nature au cœur même de l'édifice culturel et que les formes sociales habituelles ne parviennent plus ni à réprimer, ni même à représenter. « Comment cacher ce que l'homme ne peut se cacher à lui-même, et que la nature matérielle parle en lui un langage jusque là inconnu ? (...) (décidément) quelque chose se passe en nous qui ne dépend plus des concepts ou des représentations collectives que nous inventons pour les contrôler »¹². C'est ce « quelque chose » que les lignes qui suivent proposent d'explorer et peut-être d'esquisser.

IV.2.2. *Un ogre dans la machine : biopouvoir et imaginaire du corps*

pratiques du corps qui accompagnent leur développement, en particulier la tendance à l'immobilité, est sans doute le prix à payer pour ce mode de restitution. C'est peut-être aussi l'occasion de redécouvrir le caractère irréductible de cette faille qui ne peut être totalement comblée que par la perte totale de liberté et de mouvement, autrement dit par la mort. Une manière donc de solliciter de nouveaux modes de relation.

¹¹ Deleuze G., *Deux régimes de fous*, Paris, Editions de minuit, 2003.

¹² Duvignaud J., *La genèse des passions dans la vie sociale*, Paris, PUF, 1990, p.194.

« Je ne sais pas pourquoi on accepte de pouvoir être suivi avec son portable, de laisser une trace lorsqu'on retire de l'argent » alors qu'on redoute d'être fiché en laissant son empreinte digitale » s'étonnait l'une des responsables des expérimentations conduites à Air France auprès des agents du passage et des passagers du vol Tel Aviv. Un élément de réponse est furtivement donné sur le mode de la dérision un peu plus loin lors de l'entretien. « C'est une part de moi que je laisse –semblaient vouloir dire certains- donc je ne veux pas que mon intimité soit comme ça perdue sans que je sache ce qui va en être fait ». Ce complément d'information révèle autre chose que la crainte d'être fiché ou enregistré sur une base de donnée. Elle s'enracine plus profondément et renvoie à des modes de relation au monde plus « archaïques ». Nous ne sommes pas très loin de la pensée animiste qui considère chaque partie comme le réceptacle ou l'image de la totalité. « Si on coupe mon doigt, disaient certain, qu'on met le doigt de quelqu'un d'autre à la place, qu'est-ce qui se passe. (...) On enlève mon œil, on en met un autre...on a eu plein de réponses dans ce sens là ». La crainte de la substitution d'identité à partir d'un élément détaché de son corps révèle une figure de ce dernier qui ne colle pas avec la définition fonctionnelle que lui attribue notre civilisation.

La figure qui émerge en creux n'est certainement pas celle d'un corps-objet, composé d'unités détachables, de rouages, de membres substituables les uns aux autres car fonctionnellement équivalents. « La notion de corps elle-même -nous dit D. Le Breton- (comme objet à part, indépendant de quelque façon, du sujet dont il marque la présence) est un fait de la modernité. Ailleurs, le corps n'existe pas sous la même forme, n'est pas séparable du sujet (lui-même étant un être en relation, tant avec les autres qu'avec la nature et le cosmos) ». ¹³ La peur d'être mangé ou amputé souligne justement cette opposition, la différence déjà évoquée entre la main comme symbole de la relation, du contact (la main tendue, ouverte l'autre, preuve de confiance) et la main pour ainsi dire captive, symbole de la coupure et de l'enfermement. Deux images du corps se profilent donc, symétriques, irréconciliables. « Aujourd'hui –ajoute Le Breton- les réalisations de la médecine et de la biologie (transplantations d'organes, prothèses, manipulations génétiques...) ouvrent la voie à des pratiques nouvelles pour lesquelles s'annonce un avenir prospère. Ces pratiques décomposent le corps en différents éléments, elles en font une chose démontable ». ¹⁴

Mais la peur éprouvée ne traduit-elle pas une répulsion à l'égard de ce corps objectivé et instrumentalisé (celui de la biométrie), sans parenté avec le sujet dont il est le réceptacle ? N'exprime-t-elle pas aussi une forme de rejet et la persistance (ou la réactivation) de modalités de relation au corps, donc également au monde et à la nature, très proches de celles que l'on peut encore observer dans les pays tradition bouddhiste par exemple. La crainte qu'on puisse s'approprier l'identité d'un autre en s'emparant d'une partie de son corps révèle une proximité que l'interprétation de D. Le

¹³ Le Breton D., *Corps et société*. Paris, Méridiens-Klincksieck, 1988, p.15.

Breton ne laisse pas entrevoir. Pourtant, quelle différence fondamentale y-a-t-il entre cette attitude et celle des japonais par exemple, dont il nous dit par ailleurs, que chez eux « le corps est perçu de manière profonde comme le lieu de l'individualité, et non comme une structure interchangeable d'éléments biologiques ». ¹⁵ Question de degré, de conscience, ou pari de l'interprétation qui mise sur tel schème plutôt que sur tel autre ? La peur n'en dit-elle pourtant pas long sur la force du lien qui unit encore l'individu post-moderne, rompu aux nouvelles technologies et à leurs virtualités, à la matérialité revêche de son corps ? S'agit-il de fragments éparses et sans cohérence d'anciens systèmes de pensée ? Peu importe la question de l'origine de ces peurs. Seule doit compter pour l'anthropologue leur signification pour le présent, les attentes qu'elles révèlent, les possibles qu'elle esquissent au milieu d'un paysage que l'on croyait connaître.

Revenons à cette image du corps comme support ou réceptacle de l'individualité. D'autres indices y conduisent. Ce qui retient cette fois notre attention, c'est la crainte d'être pour ainsi dire ravi par le dispositif, littéralement soustrait par lui. Cette crainte est beaucoup plus présente, et surtout fait moins l'objet d'autocensure, chez les jeunes adolescents que nous avons interviewés. Les images auxquelles ils recourent sont riches et variées. Toutes traduisent cependant la même angoisse d'être dépossédé de soi ou d'une partie de soi, morcelé voire même entièrement absorbé par le dispositif. Certains élèves de 6^e et de 5^e (les plus jeunes donc aussi les moins susceptibles de refouler des appréhensions irrecevables dans un monde d'adultes formés à l'école de la rationalité), ont déclaré avoir eu peur de mettre la main la première de crainte qu'elle ne soit mangée. « *C'est très stressant, c'est comme l'arrivée au collègue...on ne sait pas s'il va y avoir du bizutage. Là c'est pareil, on ne sait pas ce que ça va faire, si la main...bon, peut-être pas nous manger non plus, il n'y a peut-être pas un monstre dedans...couper non plus, mais je veux dire on ne sait pas si ça va faire mal, ou si on va devoir rester longtemps, on ne sait rien quoi* ». (un collégien)¹⁶

Le motif du monstre caché dans la machine évoque la figure cannibale de l'ogre des contes, qui se nourrit des autres pour demeurer à l'identique, élimine, fond toutes les particularités dans le grand creuset d'une ingestion-digestion-transformation sans fin, qui émerge¹⁷. L'image d'un pouvoir exorbitant aussi, anonyme et indifférent, qui dévore ses enfants avant même de les nourrir, devient

¹⁴ Le Breton D., *La chair à vif*, Paris, Métailié, 1993, p.275.

¹⁵ « Dans cette logique le prélèvement d'organes et et la transplantation sur d'autres individus serait un motif de trouble... » Ibid. p.268 .

¹⁶ Propos confirmés par le principal du collège : « *Certains avaient même peur (...) Ils m'ont dit, je vais me salir les mains ! (...) Angoissés, angoissés. Un petite africaine hésitait à mettre la main, il a fallu que je la guide. Bon, souvent il fallait les guider, leur tenir le poignet* ».

¹⁷ Je rappelle qu pour cette interprétation de l'anthropophagie, voir Duvignaud J, *La genèse des passions dans la vie sociale*. Paris, PUF, 1990, p.52 en particulier.

machine à réduire le désordre (l'entropie dans la première cybernétique de N.Wiener)¹⁸, à mettre en signes la matière rebelle, à capturer et encoder la subjectivité labile. Ce que cette image et l'effroi qu'elle suscite dévoile donc en contre-point, c'est une fois encore l'image d'un corps garant de la subjectivité et de la relation, symbole de l'ouverture au monde et condition du lien social. Le processus de numérisation contrarie cette image, se heurte à la diversité même de la vie. Que devient l'individualité une fois transformée en information ? Où passe-t-elle. Cela ressort clairement des références explicites à l'intolérance du dispositif biométrique aux variations historiques, à la diversité humaine et aux petites irrégularités caractéristiques de la vie:

« Il y a eu des inquiétudes pour les porteurs de lunettes, pour les personnes qui avaient eu des opérations, ceci, cela, et justement l'accompagnement était destiné à les rassurer (...) Certains (agents) disaient : si je mets un verre de contact, qu'est-ce qui se passe ? » (agents du passage, Air France)

« Il y a deux choses si vous voulez...Ca passe mieux chez les personnes qui n'ont pas de lunettes (la reconnaissance par l'iris), qui n'ont jamais subi d'opérations, qui n'ont pas eu de problèmes... ».

Homogénéisation des tenues et des histoires personnelles, normalisation des conduites sont directement visées dans l'extrait d'entretien qui suit :

« Il y a quelqu'un qui disait qu'on mettait quelque chose sur la main, qu'on regardait toutes les formes, que par exemple si un jour on n'avait pas de bagues aux doigts, et bien le jour d'après il ne fallait pas en avoir non plus ». (collégien)

Une collégienne déclare même avoir retiré ses bagues au premier passage (« *comme ça...* », « *de peur qu'on les lui volent* ») répond ironiquement un de ses camarades.

Ce qui risque d'être volé ici, c'est la possibilité même d'exprimer sa singularité ne serait-ce qu'au travers d'accessoires, la possibilité de changer également, de modifier son apparence au gré des circonstances, à l'image d'une identité ouverte, dynamique, en transformation continue.

La peur est ambivalente, exprime à la fois la peur de l'Autre et l'attente de l'Autre, l'aspiration à sortir de soi. Nous devons attacher la plus grande importance au choix des mots, aux rapprochements effectués entre des situations apparemment sans lien entre elles. Revenons aux propos tenus plus haut

¹⁸ Pour N. Wiener, père de la cybernétique, le transport de la matière (dont le corps humain) ne présente pas de difficulté insurmontable. C'est un problème technique. Le corps est réduit à un système d'information, certes complexe, mais auquel s'applique au même titre que d'autres systèmes la théorie de l'information. Voir à ce sujet, *Cybernétique et société*, Paris, 10/18, 1949, et Breton P., *L'utopie de la communication*, Paris, Métailié, 1993.

par des collégiens dans lesquels ces derniers comparent leur première expérience de la biométrie à « l'arrivée au collègue » et au « bizutage ». L'analogie semble à première vue anodine et presque incongrue, plutôt le fait du hasard que d'un sens caché. Mais il n'est ni question de hasard ici, ni d'un sens caché qu'il suffirait à l'expert, bardé de tout son savoir, de débusquer. Les termes choisis désignent avec précision l'expérience qu'ils cherchent à traduire. On sait que la peur est un passage obligé des rites d'initiation. La littérature anthropologique abonde d'exemples qui montrent son rôle dans le processus de transformation au terme duquel l'impétrant change de statut (passe de l'état d'enfant à celui d'homme, d'adulte, de membre de telle ou telle confrérie). La crainte de l'inconnu, l'effroi et l'angoisse qui accompagnent l'épreuve initiatique, l'attente qu'elles suscitent, précèdent l'instant de la révélation et lui confèrent toute sa portée. Le fait de ne rien savoir, d'être exposé à l'inconnu, clairement signalé par les collégiens comme une source de stress (« *On ne sait pas ce que ça va faire (...) on ne sait rien* ») crée l'attente d'un sens. Dans les sociétés traditionnelles, le rite correspond au processus au cours duquel ce sens est socialement produit. Il y aurait beaucoup à dire de ces rites et de leurs multiples significations. En règle générale et pour simplifier, on peut dire que l'expérience de la peur constitue une étape clé de la socialisation de l'individu. Celui-ci découvre à travers elle l'enfermement, fait l'expérience du solipsisme (nous parlerions dans le langage de la philosophie occidentale « d'angoisse existentielle »). Les masques utilisés lors de nombreux rites de passage objectivent l'Autre dans ce qu'il a de plus effrayant, inquiétant et imprévisible. Ils ont pour fonction – nous dit J-T Maertens¹⁹ – de faire peur, de simuler l'altérité dans ce qu'elle a de plus négatif pour le sujet, de jouer la mort. La grande révélation survient, chez les indiens Zunis par exemple – lorsque les masques tombent et découvrent l'humanité de ceux qui les portent. Une transmutation opère au détour de cette démythification qui scelle la confiance de l'individu dans la société des hommes. A l'Autre menaçant s'est substitué le visage des autres, un visage qui accueille et abrite (à l'épreuve succède généralement la fête). Il s'agit donc d'une naissance (ou d'une renaissance après un passage par la mort symbolique comme le rituel chrétien du Baptême en conserve la trace) à la vie sociale, à la société. La peur, socialement transcendée, devient alors un puissant moyen d'apprentissage et de mémorisation. Son pouvoir est structurant, aussi bien pour l'individu que pour le groupe. « Ces rituels d'initiation – écrit P. Clastres – constituent souvent un axe essentiel par rapport auquel s'ordonne, en sa totalité, la vie sociale et religieuse de la communauté. Or, presque toujours, le rite initiatique passe par la prise en compte du corps de initiés. C'est, immédiatement, le corps que la société désigne comme espace seul propice à porter le signe d'un temps, la trace d'un passage, l'assignation d'un destin (...) Si le cérémoniel est prise de possession du corps par la société, encore ne s'en empare-t-elle pas de n'importe quelle manière : presque constamment, le rituel soumet le corps à la torture (...) Un homme initié, c'est un homme marqué (...) La marque est un obstacle à l'oubli, le

¹⁹ Maertens J-T., *Le masque et le miroir. Ritologiques*, Paris, Aubier, 1978.

corps lui-même porte imprimés sur soi les traces du souvenir, le corps est une mémoire (...) La marque dit assurément leur appartenance au groupe : 'tu es des nôtres, et tu ne l'oublieras pas'». ²⁰

Rien de tel, naturellement, n'arrive à nos collégiens. Le passage ne débouche sur aucune transformation, la peur sur aucun visage familial ou amical. Nos collégiens restent seuls avec leur appréhension, leur crainte et leur déception. Le rapprochement qu'ils opèrent avec le bizutage est donc loin d'être neutre, puisqu'il s'agit surtout de montrer, en contrepoint, tout ce que le dispositif biométrique n'est pas et n'autorise pas. La peur ou l'appréhension laissent entendre et attendre quelque chose d'autre, de l'ordre du rite de passage, d'une promesse d'intégration (conclusion normale du bizutage lorsqu'il répond encore à des règles sociales, est socialement encadré). Et puis rien, il ne s'est rien passé, aucune transformation, aucune possibilité nouvelle. D'où la déception exprimée par les collégiens et qui vise aussi les adultes dans leur rôle d'initiés (d'agents de socialisation plutôt que d'éducateurs).

« Par rapport à ce à quoi on s'attendait...que ça allait tout remplacer, qu'il n'y aurait plus de surveillants, qu'on irait plus vite et qu'on mangerait avec qui on voudrait....et finalement il n'y a rien eu de tout ça ».

Les collégiens racontent pour ainsi dire un échec, celui de la substitution d'un rite social par un dispositif technique. Ils dénoncent aussi en creux la défaillance des adultes, qui promettent plus qu'il ne tiennent. Aucun sens n'a été socialement donné. Au contraire, nous est-il dit, les élèves ont été abandonnés (par les adultes) au seuil de leur attente (et de leurs peurs. Qu'en ont-ils fait ?). La déception exprime ici un sentiment d'abandon. Le dispositif travaille même à l'envers du rite, en entravant la possibilité de déjeuner avec qui l'on veut, il contredit les affinités, fait fi de l'amitié, coupe plus qu'il ne lie. Les enfants devront apprendre seuls à domestiquer leurs peurs, trouver seuls le chemin de la société. Une autre peur émerge ici incidemment, celle des adultes, la peur qui accompagne l'entrée des enfants dans le monde, qui est aussi peur de la société. Les techniques biométriques sont-elles davantage que des substituts aux médiations sociales, des machines à retarder ou différer l'apprentissage social et passage au monde ?

Terminons sur une note moins grise. En marge des peurs, il y a la dérision. On s'attendait à quelque chose de grand, d'impressionnant, de High Tech, de futuriste, et puis ne reste au final qu'un tourniquet semblable à n'importe quel tourniquet de métro. Ramené aux possibilités infinies que l'imagination de ces systèmes avaient soudainement libérées, à la profusion de la science fiction, la réalité apparaît bien décevante, bien terne. L'effet obtenu est celui du burlesque, ce mode populaire de la dérision, qui s'amuse de rapprochements contre-nature, des inversions qui malmènent le pouvoir, démontent ses mises en scène, le montrent nu et frêle. La redoutable biométrie est rapportée à ce qu'elle est, un

²⁰ Clastres P., *La société contre l'Etat*, Paris, Minuit, 1973, p.154, 155, 157.

dispositif de comptage et de contrôle, que nulle part de rêve n'habite, sans aura ni rien de désirable. La norme est identifiée, mise à distance, on joue son jeu mais sans y croire.

Façon de conjurer la peur, de desserrer l'étau? Pas certain, pas seulement. La réalité n'est pas toujours conforme aux canons du fonctionnalisme. L'imaginaire de la dérision affirme la vie, ses potentialités et ses désirs illimités, sans condition d'utilité. Le message semble être celui-ci : la vie est trop fluide pour être prise en étau, aussi serré soit-il.

IV.2.3. Les métamorphoses de l'identité

Les productions imaginaires du corps dont nous venons de nous faire l'écho révèlent deux manières d'aborder la question de l'identité, deux champs de significations distincts. L'une renvoie à une représentation connue et pour cette raison facilement repérable de l'identité. C'est celle, classique, indissociable de l'individualisme moderne. D.Le Breton la résume ainsi : « L'individu n'est plus le membre indétachable de la communauté, du grand corps social, il devient un corps à lui tout seul (...) L'individualisme signe l'apparition de l'individu enfermé dans son corps, marque de sa différence ».²¹ Nous verrons plus loin à quels nouveaux risques cette clôture sur soi de l'identité objectivée nous expose. Restons pour le moment au niveau des peurs et des images du corps qu'elles suscitent. Ces images ne nous parlent-elles pas tout à l'inverse d'un corps ouvert sur la totalité, autrement dit inachevé et inscrit dans le » temps indéterminé de l'histoire ; d'un corps relais et passeur pour l'autre, d'un corps creuset au sein duquel opère dans les deux sens la transmutation du social et de l'individuel ? A quelle figure de l'identité cette topologie imaginaire renvoie-t-elle donc ? Celle de l'identité substance, stable et étanche, définitivement retranchée derrière un corps fait enclos, assimilé à sa matérialité ? Au corps garant de l'histoire personnelle, d'une trajectoire singulière inachevée ne correspond-il pas plus sûrement une image d'une identité plus incertaine d'elle-même et fragile²² ?

Ainsi la peur a priori de certains collégiens, face à l'intolérance supposée du dispositif de reconnaissance de la main au changement ²³, nous informe-t-elle sur l'idée qu'ils se font de l'identité.

²¹ Le Breton D., *Anthropologie du corps et modernité*, Paris, PUF, 1990.

²² Dans le monde incertain, aux contours indécis du magisme, l'expérience existentielle de l'autre apparaît comme la principale garantie de sa propre identité et la condition du réel. Ce que E de Martino appelle la conscience du " j'y suis exposé au risque de ne pas y être", la conscience de sa fragilité et de son incomplétude, est en même temps ce qui donne à chacun l'assurance d'exister, d'être quelqu'un. "Dans le monde magique, l'identification n'est pas un fait, mais une tâche historique -ajoute-t-il- et l'être au monde est une réalité à fonder. (...) Nous autres modernes, nous partons ordinairement du présupposé que dans le magisme, comme dans notre civilisation, il y a un monde donné, auquel se présente un être là garanti : dès lors, la magie nous apparaît comme une fausse science, ou comme une technique avortée. En réalité, le problème du magisme n'est pas de connaître le monde ou de le changer, mais plutôt de garantir le monde auquel un être se rend présent. Dans la magie, le monde n'est pas encore décidé, et la présence est encore engagée dans cette oeuvre de décision de soi et du monde". De Martino E., *La pensée magique*, Paris, Marabout Université, 1967, p.138.

²³ « Il y en a pas mal qui avaient peur aussi parce qu'on ne savait pas comment allait marcher le système. On croyait qu'on mettait la main tout simplement sur une espèce d'écran tactile qui prenait le contour de la main,

Loin d'être statique celle-ci apparaît au contraire soumise au changement et aux petits aléas de la vie. La manière de positionner sa main sur le capteur est sujette à variations. Toute la question était pour eux de savoir comment un dispositif, qui identifie la personne à la photographie qui a été faite d'une partie de son corps à un moment déterminé, pourrait reconnaître la même personne à un autre moment de sa vie. Le simple fait de soulever ce problème n'est-il pas révélateur d'une conception non substantialiste de l'identité ?

On peut prêter une signification assez voisine à la crainte qui entoure la confidentialité des informations touchant à l'identité personnelle. La demande de barrières juridiques exprimée par les usagers traduit probablement autre chose que la crainte de tomber sous le contrôle d'un « big brother » omniscient. Elle ne semble pas davantage devoir être cantonnée à une interrogation d'ordre éthique. C'est moins la transparence que la normalisation qui semble être ici l'enjeu. On ne peut pas évacuer l'idée selon laquelle c'est le processus même de numérisation qui est implicitement visé. Le point d'achoppement porte sur la possibilité de traduire le corps, la singularité de chacun et l'hétérogénéité sociale en signaux numériques tous identiques les uns aux autres. Le numérique est volatile, irréprésentable dans le langage sensible du corps qu'il menace de dilution. Si, comme nous en faisons l'hypothèse, l'unicité de chacun est supportée par le corps ou une de ses parties, que peut signifier sa numérisation ? Dans une telle perspective, il est douteux que de simples filtres techniques voire des garanties juridiques (censés protéger la confidentialité) suffisent à dissiper l'appréhension des usagers.

Les représentations que les usagers ont des techniques biométriques et qui touchent à la question de l'identité cristallisent peut-être un phénomène social de plus grande ampleur. Celui de la « crise des identités » dont parle C. Dubar à propos de la tension entre constructions sociétales (personnelles) et communautaires de l'identité. « La construction de l'identité personnelle en peut éviter de rencontrer des crises qui ne résultent pas d'abord d'un manque de ressources économiques mais de la structure même de la subjectivité humaine dès lors qu'elle s'émancipe des cadres communautaires. Car c'est de cela qu'il s'agit, sociologiquement, dans la crise des identités (...) Ce grand passage, toujours incertain, souvent dramatique, mais aussi potentiellement émancipateur, de la domination des liens communautaires qui contraignent, déterminent, enferment les subjectivités individuelles prises dans des identifications collectives (...) aux relations sociétales qui individualisent, séparent, sélectionnent, parfois exploitent, souvent angoissent mais rendent possibles une subjectivité autonomes que certains appellent liberté »²⁴.

mais on se disait que par exemple, si un jour je pose la main comme ça et puis un autre jour je l'écarte un peu plus, ça ne me laisserait pas passer. C'est après qu'on a vu qu'en fait c'étaient des capteurs, que ça permettait de garder toujours la même position de la main. »

²⁴ Dubar C., *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. Paris, PUF, 2000, p.217.

A cela près que la technique, l'assignation de l'identité aux possibilités de la technique, joue ici un rôle central. Elle met en évidence les limites d'une émancipation qui aboutit dans sa phase avancée à l'abolition de toute forme de subjectivité, conséquence de la substitution de cadres matériels aux cadres communautaires et sociaux. L'individualité objectivée dans les dispositifs techniques (numérisée) doit abandonner ce qui précisément la fonde en tant que telle, fait d'elle un événement non reproductible. C'est la raison pour laquelle l'antagonisme classique du « sociétaire » et du « communautaire » ne semble plus être en mesure d'éclairer la mutation en cours. Le milieu technique semble susciter des significations nouvelles. Les formes demeurent mais les contenus ont changé. Ainsi en va-t-il de la place prééminente du corps dans les représentations, de l'image d'un corps simultanément support de l'individualité et du lien social, condition de l'un et comme de l'autre.

IV.3. De la peur du social aux nouveaux risques sécuritaires

IV. 3.1 Les conditions sociales de « l'acceptabilité »

Pour les constructeurs, « l'acceptabilité » représente l'ensemble des conditions requises pour qu'une innovation technologique soit acceptée par le public des usagers. Toujours du point de vue des industriels, ces conditions sont principalement techniques, à la limite juridiques. Il s'agit de mettre en place les filtres techniques qui permettront en l'occurrence de garantir la confidentialité des informations recueillies sur les usagers, autrement dit d'être en conformité avec les recommandations de la CNIL.

Toutefois cette première définition de l'acceptabilité paraît d'emblée réductrice. Pour tout sociologue, et pas seulement les sociologues de l'innovation, l'adoption d'une innovation tient pour une large part à l'existence d'un imaginaire commun aux usagers et aux concepteurs. Le consensus s'établit le plus souvent inconsciemment autour de valeurs et de représentations communes, partagées au sein d'une société, d'une institution ou d'une profession. On est donc très loin d'un processus explicite, linéaire et unilatéral où tout reposerait sur la persuasion et l'efficacité des dispositifs de communication. Il ne suffit pas de dire que la biométrie va améliorer le confort des usagers (faciliter la circulation des agents de passage, des voyageurs ou des collégiens) pour en faire un objet désirable. Dans ce domaine, la pratique a vite fait d'invalider le discours et la déception est à la hauteur des promesses²⁵. L'objet

²⁵ Les promesses en terme de convivialité ou de confort sont vite déçues. « On nous avait dit que ça irait plus vite, qu'il allait y avoir un passage qui empêcherait que certains vous doublent pour passer devant. En fait, c'est comme avant. Il y en a qui nous passent devant et qui font leur code avant, parce que la machine elle ne regarde pas l'ordre de passage, elle laisse passer. » (un collégien). « On nous avait dit qu'on pourrait passer un peu quand on voudrait, avec qui on voudrait alors que c'est toujours classe par classe, donc si on a des copines ou des copains dans d'autres classes, il faut les attendre ou garder la table... »

ne crée pas le besoin, il rencontre (ou ne rencontre pas) des attentes qui ne se réduisent pas à leur fonction utilitaire.

Pour ce qui concerne les techniques biométriques, nous remarquons par exemple qu'il existe un certain consensus sur le principe d'un marquage physique de l'identité individuelle. Cela semble aller relativement de soi, relever de l'évidence. De la même manière, le thème de la sécurité, s'il n'est pas toujours explicitement mis en avant, semble être structurant. S.Craipeau remarquait que c'est au moment où les identités paraissent être le moins bien assurées que l'on a recours à des moyens susceptibles de les stabiliser durablement. La signification de la sécurité déborde ici les aspects strictement policiers. Elle concerne les rapports qui s'instaurent dans la modernité entre individus et société. « Les sociétés modernes –écrit R.Castel- sont construites sur le terreau de l'insécurité parce que ce sont des sociétés d'individus qui ne trouvent, ni en eux-mêmes ni dans leur entourage immédiat, la capacité d'assurer leur protection. »²⁶ Si le thème de la sécurité, et de son pendant l'insécurité, est récurrent, c'est qu'il répond à la situation particulière de l'individu dans la société contemporaine. Le 11 septembre n'a fait en ce sens qu'exacerber ou cristalliser un phénomène déjà largement présent. L'introduction des techniques bio métriques d'identification entre de son côté en résonance avec cette attente et les représentations qu'elle véhicule. C'est ce qui peut expliquer la faiblesse de la contestation à son égard. Dans la mesure où ces dispositifs physiques contribuent à stabiliser une identité individuelle (en la réifiant) qui s'éprouve par ailleurs continuellement menacée et vulnérable, ils apparaissent comme des solutions non seulement acceptables mais souhaitables. Si l'identité individuelle n'est plus attestée socialement, en références à des cadres communautaires et à des appartenances sociales, mais physiquement, elle ne peut être validée et garantie que techniquement, par des dispositifs matériels. On voit ici converger les thèmes de la sécurité et le principe d'une identification physique. Cela ressort particulièrement bien de nos entretiens avec les agents de l'aviation civile. Il est vrai que le contexte professionnel y est sans doute pour beaucoup.

C'est peut-être moins évident dans le cas du collège de Carqueiranne. Mais tout dépend, une fois encore, de la signification que l'on attribue à la notion de sécurité. Il ne s'agit pas ici de sécurité au sens policier du terme. Cela concerne la manière dont l'individu se représente dans le monde et dans la société. Ainsi, pour décrire leur vision de la biométrie, les collégiens se réfèrent aux domaines d'activité à risques. Univers à haut risque des centrales nucléaires (c'est aussi l'exemple utilisé par un enseignant pour introduire ces techniques), laboratoires secrets dans lesquels sont cultivés de redoutables virus, portes blindés ouvrant sur des espaces chargés de mystères et de dangers... La biométrie est associée à l'idée de menace, de dangers infinis autant qu'imprévisibles.

²⁶ Castel R., *L'insécurité sociale*, Paris, Seuil, 2003, p.7.

L'entretien réalisé auprès du principal de ce collège laisse de son côté affleurer une certaine défiance à l'égard de la société et presque une peur vis-à-vis de ce qu'elle comporte d'imprévisible et d'hétérogène. Lorsque nous lui demandons d'exposer les raisons de son choix en faveur de la biométrie, le principal se réfère au climat d'insécurité qui règne dans les établissements et aux possibilités de fraude qu'offrent les autres dispositifs comme les cartes par exemple : « *Je ne voulais pas de cartes parce que dans beaucoup d'établissements les cartes sont volées, font l'objet de rackets et on oblige les gamins à donner à un autre la carte. Tu ne manges pas, moi je vais manger à ta place. Et oui, dans certains endroits, les banlieues etc...Et il passe la carte, ni vu ni connu* ». ²⁷

Mais c'est pour ajouter aussitôt qu'à Carqueiranne, il n'existe pas de problèmes de ce genre (« *c'est un endroit très tranquille* »). Ce qui semble par conséquent motiver le recours à la biométrie est avant tout une certaine représentation de la société. L'accent est mis sur les risques et la nécessité d'offrir un maximum de protections à l'individu immergé dans un environnement hostile. Or, comme l'écrit R. Castel, on sait que « l'insistance mise sur la prolifération des risques va de pair avec une célébration de l'individu détaché des appartenances collectives, désenchâssé (disembedded) selon l'expression de Giddens. Dès lors cet individu est comme un porteur de risques qui navigue à vue au milieu des écueils et doit gérer lui-même son rapport au risque. » ²⁸

Dans le discours des agents d'Air France avec lesquels nous avons été en contact, la nature de la menace est moins nimbée de mystère, elle est même clairement identifiée. Le danger, c'est l'humain lui-même, son esprit retors, sa malveillance, sa faiblesse : « *Et puis plus on renforce les contrôles plus on réduit la possibilité de se passer les badges. Si celui qui contrôle se rend compte que ce n'est pas la même personne, bon, ça marche, mais si c'est une machine alors là...côté humain il y a toujours risque d'erreur* ». Mais la possibilité d'erreur est constitutive de la vie sociale, la source de tout processus d'interprétation donc de communication. Sans possibilité d'erreur, de malentendu, c'est à dire de distance, de jeu entre les acteurs de la vie sociale les médiations deviennent superflues, la société elle-même devient secondaire. Si l'on admet maintenant, avec G.Canguilhem, que l'erreur est à l'origine même du dynamisme du monde de la vie, des variations et des créations incessantes dont elle est le lieu, alors la condamnation de l'erreur s'apparente presque à un déni de la vie.

En dernière analyse le manque de confiance envers les médiations sociales et l'autonomie de la société semble constituer un puissant moteur en faveur des techniques bio métriques, le terreau sur lequel celles-ci sont amenées à se développer. Leur introduction répondrait ainsi aux attentes d'une société essentiellement faite d'individus, qui se pense ou se représente comme une collection d'individus physiquement déterminés.

²⁷ Au cours d'un autre entretien le principal évoque le vandalisme dont les systèmes à cartes peuvent être l'objet (chewing gum dans la fente...).

²⁸ Ibid. p.63.

Mais l'apparent engouement pour la biométrie ne doit pas pour autant dissimuler les contradictions et les tensions qu'elle engendre. Ce qui rend ces techniques acceptables et presque désirables, est aussi ce qui nourrit la défiance à leur égard. L'attitude des usagers se caractérise en réalité par une certaine ambivalence. Nous l'avons dit, c'est au moment où les contours de l'identité individuelle semblent devenir plus flous, se brouiller, devenir indécidables, que ces techniques se mettent en place. Elles répondent donc à un besoin de repères, d'indices fiables en matière d'identification et d'authentification. Cependant elles contredisent aussi la puissante revendication pour la reconnaissance de l'identité personnelle, c'est-à-dire d'une identité plus ouverte, moins déterminée, capable d'exprimer la singularité de chaque trajectoire de vie dont nous avons décelé la présence au détour des peurs. L'intolérance de la biométrie à la diversité du monde social, à l'hétérogénéité des situations historiques et aux subjectivités au détour desquelles elles s'incarnent, constitue sans aucun doute le principal obstacle à leur déploiement. La norme entre ici en conflit avec le sens, avec cette autre nécessité qu'éprouve tout individu de chercher en l'autre, dans la relation, la reconnaissance de sa singularité et le réconfort de ne pas être seul.

En l'absence d'un tel recours nous entrons dans la zone trouble de ce Durkheim nommait « l'anomie »²⁹. Lorsque les appartenances et les solidarités sociales ne répondent plus au souci des individus de conférer un sens à leur vécu, un face-à-face délétère et morbide s'instaure avec la finitude, une béance s'ouvre que rien ne parvient à combler, une béance qui est aussi la porte ouverte à toutes les désinhibitions.

IV.3.2. Désocialisation et normalisation : les chemins de l'anomie

Ces techniques sont censées donner plus de confort aux usagers, fluidifier les passages, faciliter et fiabiliser les contrôles d'identité, bref améliorer la sécurité. On insiste moins sur le fait qu'elles vont se traduire, comme tout processus d'automatisation, par la suppression de médiations sociales ou humaines. Or, on le sait, la disparition progressive de la présence humaine renforce le sentiment d'insécurité, devient une nouvelle source de stress et d'agressivité.

On sait par exemple que les navigants doivent de plus en plus souvent faire face à des problèmes de passagers indisciplinés. Le contexte est ici de la plus haute importance. Dans un espace confiné comme la cabine d'un avion, un simple problème d'indiscipline peut rapidement se transformer en problème de sécurité (de surcroît dans un environnement hostile). L'agressivité des passagers est souvent liée à la peur du vol. Pour le moment, celle-ci trouve à s'extérioriser, entre autre par le biais

²⁹ Durkheim E., *Le suicide*, Paris, PUF, 1967 (2^e édition).

des relations conflictuelles avec les agents du passage. Qu'advient-il lorsque ces médiations humaines, et peut-être d'autres à l'avenir, n'existeront plus ? On peut légitimement supposer que les problèmes seront déportés dans la cabine, là où ils sont le plus difficiles à résoudre et deviennent potentiellement source de danger. On peut penser que l'agressivité refoulée se déchargera davantage sur le personnel navigant. Ce n'est qu'une hypothèse et un exemple, mais il existe sans doute quantité d'autres situations auxquelles nous n'avons pas pensé.

On assiste donc à un déplacement des risques, mais peut être pas à leur réduction. Ce qui est fragilisé, plus profondément, ce sont les rapports de confiance sans lesquels il n'existe pas de société. Or ces rapports de confiance se construisent aussi au sein de l'espace public, au gré des expériences et des interactions sociales (mêmes conflictuelles). La réduction des médiations humaines pose donc ici une grave question, celle du lieu de l'apprentissage de la vie en commun.

Allons plus avant, explorons les entrailles de ces peurs qui interagissent entre elles, s'alimentent les unes aux autres, se soutiennent, se renforcent. Tâchons de comprendre leurs mécanismes et la mutation que représente à cet endroit l'introduction des techniques biométriques.

Commençons par un autre exemple, trivial cette fois, mais dont chacun a pu à ses dépens faire l'expérience. Tout le monde s'est un jour retrouvé aux prises avec un distributeur automatique qui refuse de fonctionner. Dans ces situations, on se sent soudainement esseulé, et presque coupable de ne pas comprendre ce qui se passe. Si l'on ajoute à cela la file de clients qui s'impatiente derrière vous, on obtient un réel motif de stress. C'est l'impossibilité de communiquer, le fait de se sentir incompris qui est source de stress. La machine est insensible à l'image que vous avez de vous-mêmes en tant qu'individu, elle renforce l'anonymat et l'isolement par absence de sensibilité au contexte et d'empathie (c'est ce qui nourrit à son tour le sentiment d'insécurité).

C'est ce stress, ce sentiment d'incommunicabilité assez angoissant, qu'ont éprouvé des collégiens de Carquairanne vis-à-vis du dispositif biométrique. Le fait remarquable réside ici dans la manière dont ils relatent cette expérience. Devant la machine, semblent-ils dire, on est esseulé, exposé et démuné, un peu comme peut l'être un accusé devant ses juges.

« Quelque part aussi on ressentait comme une espèce de gêne ou de honte parce que tout le monde était en train de crier derrière-allez, avance, fait ton code et tout et tout, et on avait un trou de mémoire, hop on stresse, vite, vite (...) c'est la pression »

« On a peur de se tromper. Si on se trompe, on ne sait pas ce que ça va faire ».

La pression est ressentie d'autant plus fortement que l'individu se trouve seul face à la machine, qui tend par sa matérialité à faire autorité et à défaire les solidarités. La société des collégiens se mue, le

temps d'un instant, en une collection d'individus seulement occupés à passer, ou à masquer leur appréhension. Une fois de plus le choix de mots requiert la plus grande attention et « chercher un sens sous le sens explicité revient souvent à faire tourner les tables » pour reprendre la formule de J. Duvignaud. Il est donc question de « stress », de « pression », autrement dit de temps. Le temps solidifié de la machine, de l'automatisation, sourd aux rythmes intimes et au temps partagé des hommes fait ici intrusion dans le quotidien du collègue. Et quoi de plus quotidien, convivial, de moins rationnel, que le moment du repas ? La pression ressentie est celle qu'exerce ce processus de rationalisation, le temps rigide du chronomètre, sans pauses, sans respirations, sans irrégularités hier cantonné aux processus de production, aujourd'hui étendu à toutes les dimensions de la vie. Impossible ici de ne pas faire allusion à l'organisation du temps industriel, au temps de l'usine... « La chaîne (...), le minutage des gestes, tout ce monde de machines, où l'on se sent menacé de perdre pied à chaque instant, de couler, de louper, d'être débordé, d'être rejeté. Ou blessé. Ou tué. La peur suppure de l'usine, parce que l'usine, au niveau le plus élémentaire, le plus perceptible, menace en permanence les hommes qu'elle utilise. »³⁰. La peur s'installe subrepticement, la peur de ne pas suivre, d'être en retard sur la machine, mais surtout sur les autres. Avec le temps pétrifié de la machine s'impose une nouvelle forme de rapport à l'autorité, mélange de culpabilité, de peur panique, de sentiment d'infériorité et pour finir de soumission.

A la Loi, que seuls des experts rompus à la langue juridique sont en mesure de décrypter, se substitue la figure de la machine, le caractère contraignant et implacable de l'encodage, son opacité et son intolérance à l'erreur comme à l'oubli. Réifiée dans le dispositif de contrôle, la loi devient un instrument de la norme, injonction à jouer le jeu. La peur de se tromper, de commettre une erreur, le sentiment de honte ou de gêne (voire de recevoir une décharge électrique comme cela a été exprimé) mettent en évidence les mécanismes subtiles qui sous-tendent la normalisation. L'objectivation de la loi dans des dispositifs techniques rend impossible toute interprétation, toute mise en contexte (à la différence de la loi dite par des hommes à d'autres hommes). Cette absence de retour, d'espace commun ouvert au dialogue, rend d'emblée le sujet vulnérable. Coupé du monde, il n'a plus qu'à saisir la main que lui tend la norme. Par la peur qui suinte s'imisce la normalisation.

Dans ce processus, le corps a toute sa place. Il a non seulement toute sa place, mais cette place est au cœur du dispositif du pouvoir lui-même. La culpabilité (et la soumission qui en résulte) passe par tout un travail de désocialisation du corps, d'encodage et de normalisation. A travers sa transparence aux systèmes d'information, c'est la transparence du sujet qui est visée. Le marquage corporel ne signale donc pas ici, comme dans les tribus indiennes étudiées par P.Clastres, l'appartenance de l'individu à la société, la prise en charge collective du risque qu'il y a à exister, une reconnaissance de la finitude

³⁰ Linhardt R., *L'établi*, Paris, éditions de Minuit, 1978, p.67.

propre à chacun. C'est d'autre chose dont il s'agit. La focalisation des dispositifs sur le corps se situe semble-t-il davantage dans la logique d'un pouvoir socialement incontrôlé, d'une pratique « anomique » du pouvoir. Le marquage bio métrique signale plutôt une dépossession, la réduction simultanée de l'individu et de la société au fonctionnement « autonome » d'un système. Comme dans *La colonie pénitentière* de F. Kafka, la Loi elle-même, qui suppose encore l'existence d'un lien symbolique avec les questions de vie et de mort, donc avec des sujets vivants, s'efface ici derrière la machine qui vient directement l'inscrire sur la peau du coupable. L'accusé est simplement coupable d'exister, d'exister en tant qu'individu historique, incarnation d'un point de vue unique, éphémère et néanmoins irréversible sur le monde. Le marquage n'exprime plus la Loi de la société, mais l'inhumanité faite Loi, sa valeur normative. Dès lors le corps cesse d'être le réducteur d'angoisse³¹ dont parle D. Le Breton pour devenir son principal pourvoyeur, l'ancre qui leste chacun de nous à sa finitude, intériorise la soumission ou, à l'inverse, justifie les sorties de soi par effraction (suicides anomiques tels que Durkheim les a pour la première fois mis en évidence, mais également conduites anomiques plutôt que déviantes).

R.Castel parle de « dénoncer l'inflation du souci de sécurité parce que cette posture dissout en fin de compte la possibilité d'être protégé. Elle installe la peur au cœur de l'existence sociale et cette peur est stérile si elle porte sur des aléas incontrôlables qui sont le lot de toute expérience humaine. On a souligné -ajoute-t-il- que les dérapages récents de la réflexion sur le risque alimentaient une mythologie de la sécurité, ou plutôt de l'insécurité absolue, qui débouche à la limite sur un déni de la vie, (puisque) la vie est toujours mortelle ». ³² Encore faut-il rappeler que ce déni en marche s'enracine dans une perte de confiance envers la société. La normalisation pare au défaut de sens que scelle le divorce de l'individu et de la société. Lorsque les cadres sociaux cessent d'exister pour des sujets concrets, faits de chair et de désirs, s'amorce le processus sans fin de la normalisation, de la normalité et de l'exclusion. Le chemin est libre pour le remplacement des médiations sociales par des artefacts. Les dispositifs bio métriques sont en ce sens inséparables d'autres dispositifs techniques --il conviendrait mieux de parler de Macro-Système-Techniques - où sont indifféremment gérés des flux d'informations, de marchandises, de choses et d'êtres.³³ Dans cette marche vers la réification de la société et de ces codes, le corps est le dernier indice de la subjectivité, c'est-à-dire l'ultime médiation qu'il convient pour cette raison de contrôler. Ce retour ou cette fixation sur le corps est, nous l'avons suggéré, potentiellement porteur de nouvelles relations au monde et à la nature, il est aussi lourd de menaces. Il n'y a pas de limite au maillage de plus en plus serré des dispositifs techniques, à leur intrusion dans l'intime et à cette tendance qui les caractérise de se rapprocher toujours plus des corps,

³¹ « Le corps est le lieu de rencontre entre l'existence du sujet et son environnement immédiat. (...) (II) est l'opérateur sémantique sur quoi se fonde la condition humaine, de ce fait il est aussi le réducteur d'angoisse par excellence ». Le Breton D., *Corps et sociétés*, op.cit.p.37.

³² R. Castel, op.cit.p.88.

de s'agréger à eux. L'incorporation de la norme sous la forme d'objets techniques implantés dans le corps, entre dans cette logique, et constitue déjà l'horizon proche des techniques bio-métriques (sans parler de l'utilisation des mobiles comme instrument de suivi et de contrôle des faits et gestes privés). Des centaines de nord américains et de mexicains se sont déjà fait implantés de minuscules puces électroniques sous la peau contenant un code chiffré accessible par fréquence radio (les « vérichip »). La même crainte motive ces « pionniers » d'un genre nouveau, celle de l'altérité, perçue au travers de sa négativité. Où l'on voit la sollicitude pour autrui se transformer en pratique domestique et volontaire de contrôle et d'enfermement, comme chez cette jeune mexicaine qui explique qu'elle accepterait un implant pour rassurer sa mère face aux menaces d'enlèvement.³⁴ Personne, une fois encore, ne semble s'interroger sur l'effet contre-productif de telles mesures, en particulier sur les violences extrêmes qu'elle ne peut manquer d'entraîner (pour repérer et extraire le mouchard). On le voit la normalisation, en tant que processus de désocialisation, débouche sur la brutalisation des rapports sociaux, engendre méfiance et défiance, sources inépuisables de violence. Elle se nourrit des peurs et des angoisses qu'elle suscite, puisque ces peurs et ces angoisses sont aussi bien le produit du solipsisme auquel elle nous condamne. Gardons toutefois ceci à l'esprit –et se sera le mot de conclusion- la peur demeure l'indice d'un écart, d'une distance infranchissable qui est aussi la signature de la vie, y compris de la vie sociale dans ce qu'elle a d'inachevé et d'improbable.

Conclusion générale

Le développement récent de ces techniques dans le domaine de la sécurité signale le passage de systèmes d'identification des personnes jusqu'à présent principalement centrés sur la recherche d'informations administratives (témoignages et traces écrites sur l'histoire de la personne), à des systèmes organisés autour de la saisie (on parle ici de capture) et du stockage d'informations relatives à l'identité physique des personnes. Cette distinction est loin d'être indifférente. Ce qui est ainsi saisi par le biais de ces techniques ne relève plus d'un mode de validation sociale de l'identité ni d'un agencement de signes qui sollicite toujours l'interprétation, mais est de l'ordre de la matérialité propre au vivant (même si la condition de cette emprise est la convertibilité de la matière en signaux, autrement dit l'extension du domaine de validité du paradigme informationnel à la vie). Les techniques bio-métriques sont au sens propre des techniques de mesure ou de quantification du vivant. Elles constituent dans cette perspective un élément du dispositif beaucoup plus général de gestion de

³³ Gras A., *Les Macro-Systèmes-Techniques*, Paris, PUF, « Que-sais-je », 1997.

³⁴ Après avoir été elle-même victime d'un enlèvement contre rançon, la mère devait obliger sa fille à plus quitter la maison. « *J'ai obéi pendant un mois, car maman était dans un état terrible. Maintenant ca va mieux, mais elle*

la vie identifié par M.Foucault sous le nom de « bio-pouvoir ». L'Occident –dit en substance celui-ci- a connu depuis l'âge classique une très profonde transformation. D'instance de prélèvement (le droit du pouvoir de prendre des vies comme garant de sa souveraineté), le pouvoir s'est transformé avec l'avènement de la modernité en technologie de la vie, qui a pour charge de la contrôler pour la faire croître. Cette « technologie à double face –anatomique et biologique, individualisant et spécifiant, tournée vers les performances du corps et regardant vers les processus de la vie – caractérise un pouvoir dont la plus haute fonction désormais n'est peut-être plus de tuer mais d'investir la vie de part en part ».³⁵

On peut penser que les techniques bio métriques ne rencontreront pour cette raison même que très peu d'opposition dans le corps social qui paraît prêt, en particulier « grâce »au discours sécuritaire et aux événements du 11 septembre 2001, à accepter tout moyen apparaissant comme susceptible de le protéger. On constate une sorte de sidération des acteurs, sidération qui conduit à une absence totale de débat social. Opposition d'autant moins virulente ou, lorsqu'elle existe, difficilement formulée, que finalement logique sécuritaire et logique gestionnaire s'étayent l'une l'autre et se renforcent mutuellement : la biométrie est un dispositif technique qui renforce la gestion et le contrôle des hommes et leur mobilité.

La fluidité, la gestion des flux, des mouvements des personnes et des biens devient la condition d'une sécurisation de l'existence, d'une assurance pour la vie. A ce processus s'en adjoint un autre, celui de la normalisation nécessaire au contrôle et aux mécanismes de gestion rationnelle des corps et des populations. Ce processus tend à substituer à la singularité socio-historique de chaque être humain un profil moyen. La normalisation en constitue l'épine dorsale. L'introduction des techniques bio métriques d'identification entre donc en résonance avec une attente de la société. Dans la mesure où ces dispositifs physiques contribuent à stabiliser une identité individuelle (en la réifiant) qui s'éprouve par ailleurs continuellement menacée et vulnérable, ils apparaissent comme des solutions non seulement acceptables mais souhaitables. Si l'identité individuelle n'est plus attestée socialement, en références à des cadres communautaires et à des appartenances sociales, mais physiquement, elle ne peut être validée et garantie que techniquement, par des dispositifs matériels.

En dernière analyse, le manque de confiance envers les médiations sociales et l'autonomie de la société semble donc constituer un puissant moteur en faveur des techniques bio métriques, le terreau sur lequel celles-ci sont amenées à se développer.

veut toujours savoir où je suis. Si elle me demandait de me faire implanter, ça me déplairait mais je le ferais ».
Le Monde 2, 24-25 janvier 2004. « Cartes d'identité du futur : ils ont l'électronique dans la peau ».

³⁵ Foucault M., *La volonté de savoir*, Gallimard, Paris, 1976, p.183.

Mais l'apparent engouement pour la biométrie ne doit pas pour autant dissimuler les contradictions et les tensions qu'elle engendre. Ce qui rend ces techniques acceptables, et presque désirables, est aussi ce qui nourrit la défiance à leur égard. La résistance aux dispositifs techniques qui ont pour spécificité de prendre en charge la vie ne peut pas coïncider exactement avec les formes connues ou traditionnelles de critique (discours conscient sur la société, reconstruction idéale de celle-ci). Il existe d'autres points d'entrée que les caractéristiques de ces dispositifs nous révèlent pour ainsi dire en creux.

Associer a priori les techniques bio métriques aux notions de totalitarisme, d'atteintes aux libertés individuelles comme on l'entend dire souvent, d'une part ce serait refuser d'entendre ce que disent les premiers usagers de ces techniques ; et d'autre part, ce serait s'interdire de commencer l'analyse précise du type de pouvoir, de la nature de la surveillance que ces techniques matérialisent. Les élèves par exemple ne s'en prennent pas à la machine, à l'administration et aux instruments de son pouvoir, bien au contraire. Il n'en reste pas moins qu'ils expriment, souvent allusivement, certaines inquiétudes qui doivent être mieux comprises, et être portées dans la réflexion collective sur l'usage des nouvelles technologies dans les établissements scolaires.

L'attitude des usagers est en réalité caractérisée par une certaine ambivalence. L'intolérance de la biométrie à la diversité du monde social, à l'hétérogénéité des situations et aux subjectivités, apparaît comme le principal obstacle à leur déploiement. La norme entre ici en conflit avec le sens. C'est au travers des peurs, des inquiétudes exprimées par les usagers que l'on peut mesurer la résistance (apparemment faible) à ces dispositifs. Faire l'effort de comprendre les inquiétudes des usagers à travers les images qu'ils utilisent pour les traduire, c'est ce qui peut permettre d'envisager les nouveaux risques que l'introduction de ces techniques est susceptible d'induire.

Ces techniques sont censées donner plus de confort aux usagers, fluidifier les passages, faciliter les contrôle d'identité et améliorer la sécurité. On insiste moins sur le fait qu'elles vont se traduire, comme tout processus d'automatisation, par la suppression de médiations sociales ou humaines. Or, on le sait, la disparition progressive de la présence humaine renforce le sentiment d'insécurité, est une nouvelle source de stress et d'agressivité.

On assiste à un déplacement des risques, mais peut être pas à leur réduction. Ce qui est fragilisé, plus profondément, ce sont les rapports de confiance sans lesquels il n'existe pas de société. Or ces rapports de confiance se construisent aussi au sein de l'espace public, au gré des expériences et des interactions sociales (mêmes conflictuelles). La réduction des médiations humaines pose donc ici une grave question, celle du lieu de l'apprentissage de la vie en commun et de la construction de la confiance.

Bibliographie

- Beck U., 2001, *La société du risque*, Aubier
- Breton P., Proulx, S., 1993, *L'utopie de la communication*, Métailié, Paris.
- Biovision, 2003, rapport communauté européenne.
- Castel R., 2003, *L'insécurité sociale*, Seuil, Paris.
- Chassé M., juillet 2002, *La biométrie au Québec : les enjeux, document d'analyse*, Commission d'accès à l'information.
- Clastres P., 1973, *La société contre l'Etat*, Minuit, Paris.
- Davies Simon G., 1994, « Touching big brother, how biometric technology will fuse flesh and machine », *Information Technology and People*, Vol7, N°4.
- CNIL 2000, Rapport.
- CNIL 2001, Rapport.
- Deleuze G., 2003, *Deux régimes de fous*, Editions de Minuit, Paris.
- De Martino E., 1967, *La pensée magique*, Marabout Université, Paris.
- Dobré M., 2003, *L'écologie au quotidien. Eléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*. L'Harmattan, Paris.
- Dubar C., 2000, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*. PUF, Paris.
- Durkheim E., 1967, *Le suicide*, PUF, 2^{ème} édition, Paris.
- Duvignaud J., 1990, *La genèse des passions dans la vie sociale*, PUF, Paris.
- Farge A., *Des lieux pour l'histoire*, Seuil, Paris.
- Foucault M., 1976, *Il faut défendre la société*, Gallimard Seuil.
- Foucault M., 1976, *La volonté de savoir*, Gallimard, Paris.
- Gras A., 1997, *Les macro-systèmes techniques*, PUF, Que-sais-je ?, Paris.
- Le Breton D. 1993, *La chair à vif*, Métailié.
- Le Breton D., 1990, *Anthropologie du corps et modernité*, PUF.
- Le Breton D., 1988, *Corps et société*, Méridiens-Kincksieck.
- Linhardt R., 1978, *L'établi*, éditions de Minuit, Paris.
- Marzouki M., septembre 2001, *Enjeux des techniques de biométrie, première approche*, <http://www.iris.sgdg.org>
- Joseph I, 1992, « Réseaux et sécurité », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n°10, août/octobre.
- Maertens J-T., 1978, *Le masque et le miroir. Ritologiques*. Aubier, Paris.

Naville P., 1981, *Sociologie d'aujourd'hui, nouveaux temps nouveaux problèmes*, Editions Anthropos.

Ploeg van der I., "Biometrics and privacy : a note on the politics of theorizing technology"

Simondon G., 1989, *Du mode d'existence des objets techniques*, Aubier, Paris.

Wiener N., 1949, *Cybernétique et société*, 10/18 Seuil, Paris.